



---

**Douzième session**

La Haye, 20-28 novembre 2013

**Rapport du Comité du budget et des finances  
sur les travaux de sa vingt-et-unième session**

## Table des matières

I.	Introduction .....	1-12	4
A.	Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	7-11	4
B.	Participation d'observateurs .....	12	6
II.	Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa vingt-et-unième session.....	13-170	6
A.	Questions financières et budgétaires .....	13-95	6
1.	État des contributions.....	13-14	6
2.	États en situation d'arriérés.....	15-16	6
3.	Fonds de roulement.....	17-21	6
4.	Fonds en cas d'imprévus.....	22-27	7
5.	Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).....	28-34	8
6.	Projet de comptabilité analytique.....	35-36	8
7.	Remplacement du matériel.....	37-38	9
8.	Financement pluriannuel du projet (programme de transition).....	39-42	9
9.	Données financières au 30 juin 2013 (deuxième trimestre).....	43-54	10
10.	Étude du projet de budget-programme pour 2014 .....	55-95	11
a)	Recommandations de portée générale concernant le projet de budget pour 2014 ...	55	11
b)	Hypothèses et activités pour 2014 .....	56-58	11
c)	Présentation et macroanalyse.....	59-61	11
d)	Grands programmes.....	62-95	11
i.	Grand Programme I : Branche judiciaire.....	62-66	11
ii.	Grand Programme II : Bureau du Procureur.....	67-78	12
iii.	Grand Programme III : Greffe .....	79-85	14
iv.	Grand Programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	86-91	15
v.	Grand Programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant .....	92-95	16
B.	Questions administratives .....	96-109	16
1.	Structure organisationnelle de la Cour .....	96-100	16
2.	Passation des marchés.....	101	17
3.	Instructions administratives relatives au placement des liquidités .....	102-103	17
4.	Programme d'administrateurs auxiliaires .....	104-105	18
5.	Âge de départ à la retraite .....	106-109	18
C.	Questions d'audit .....	110-132	19
1.	Rapports d'audit.....	110-132	19
a)	États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.....	110-123	19
	<i>Charges cumulées</i> .....	112-123	19
b)	États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.....	124-125	20
c)	Rapport du Bureau de l'audit interne.....	126-132	20

D.	Aide judiciaire .....	133-138	21
E.	Locaux de la Cour .....	139-162	22
1.	Aperçu.....	139-141	22
2.	État d'avancement du projet .....	142	22
3.	Un projet unifié.....	143	22
4.	Coûts de transition .....	144-148	22
	Contexte.....	144	22
	Financement des coûts de transition .....	145	23
	<i>Proposition du Comité de contrôle</i> .....	145	23
	Observations du Comité.....	146	23
	<i>Allègement budgétaire</i> .....	147	23
	<i>Enveloppe financière</i> .....	148	24
5.	Examen des éléments 2gv .....	149-151	24
6.	Augmentation des capacités d'accueil des conférences .....	152-154	24
	Rapport du Comité de contrôle .....	152	24
	Observations du Comité.....	153	24
	Paievements forfaitaires.....	154	25
7.	Groupe de travail sur le coût total de propriété.....	155	25
8.	Contrat de location des locaux provisoires .....	156-162	25
	Contexte.....	156	25
	Rapport de la Cour.....	157	25
	<i>Dates de résiliation</i> .....	158	25
	<i>Risques financiers</i> .....	159	25
	<i>Stratégie</i> .....	160	26
	Observations du Comité.....	161-162	26
F.	Fonds au profit des victimes.....	163-165	26
1.	Politique de gestion des risques .....	163-165	26
G.	Questions diverses.....	166-170	27
1.	Intermédiaires .....	166-168	27
2.	Documentation présentée au Comité du budget et des finances .....	169	27
3.	Futures réunions du Comité .....	170	27
Annexe I :	Liste des documents .....		28
Annexe II :	État des contributions au 13 septembre 2013 .....		29
Annexe III :	Liste des événements éventuels qui pourraient avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2014.....		33
Annexe IV :	Demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus – 2013.....		34
Annexe V :	Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances .....		35

## I. Introduction

1. Le Comité du budget et des finances (ci-après dénommé « le Comité ») a examiné le projet de budget-programme pour 2014 en se fondant sur le principe général de sincérité budgétaire.
2. Le Comité a rappelé que, pour l'exercice 2013, l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommée « l'Assemblée »), lors de sa onzième session, a approuvé un montant total de dépenses de 115,62 millions d'euros, dont 115,12 millions d'euros alloués au budget ordinaire et 0,5 million d'euros destinés à réapprovisionner le Fonds en cas d'imprévus<sup>1</sup>.
3. Le Comité a pris note qu'au mois d'août 2013, il avait reçu sept notifications de la Cour pénale internationale (ci-après dénommée « la Cour ») afin de pouvoir procéder à des prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus pour un montant total de 7,21 millions d'euros.
4. Le Comité a noté que le budget-programme proposé pour 2014 représentait une augmentation de 10,95 millions d'euros (9,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2013.
5. Après avoir examiné le projet de budget pour 2014 et les arguments avancés, le Comité a conclu qu'il était possible d'obtenir des réductions de coûts supplémentaires pour un montant de 4,52 millions d'euros comprenant les intérêts du prêt pour les locaux permanents. S'il devait être approuvé, le montant total du budget-programme corrigé pour 2014 s'élèverait alors à 121,55 millions d'euros.
6. Les implications budgétaires, calculées par la Cour, de la mise en œuvre des recommandations du Comité figurent à l'annexe V.

### A. Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. Pour la vingt-et-unième session, le Comité a été convoqué conformément à la décision prise par l'Assemblée à la huitième séance plénière, le 21 novembre 2012, de sa onzième session, qui s'est tenue du 14 au 22 novembre 2012, et aux dates arrêtées par le Comité le 26 avril 2013. La session, qui a comporté vingt séances, a eu lieu du 9 au 19 septembre 2013. Le Président de la Cour, M. Sang-Hyun Song, a prononcé une allocution de bienvenue lors de l'ouverture de la session.
8. Le Comité a désigné M. Hugh Adsett (Canada) Rapporteur de la session, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur. Le service des réunions a été assuré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommé « le Secrétariat ») et le Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances, M. Fakhri Dajani, a exercé les fonctions de secrétaire du Comité.
9. Ont participé à la vingt-et-unième session les membres du Comité dont les noms suivent :
  - 1) Hugh Adsett (Canada)
  - 2) David Banyanka (Burundi)
  - 3) Carolina María Fernández Opazo (Mexique)
  - 4) Gilles Finkelstein (France)
  - 5) Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie)
  - 6) Samuel P.O. Itam (Sierra Leone)
  - 7) Juhani Lemmik (Estonie)
  - 8) Mónica Sánchez (Équateur)
  - 9) Gerd Saupe (Allemagne)
  - 10) Ugo Sessi (Italie)

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Onzième session, La Haye, 14-22 novembre 2012 (ICC-ASP/11/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/11/Res.1, section E.

- 11) Elena Sopková (Slovaquie)
- 12) Masatoshi Sugiura (Japon)
10. À sa première séance, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant (CBF/21/1) :
  - 1) Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
  - 2) Participation de fonctionnaires et d'observateurs ;
  - 3) Questions financières et budgétaires :
    - a) États en retard dans le paiement de leurs contributions
    - b) Fonds de roulement
    - c) Fonds en cas d'imprévus
    - d) Normes comptables internationales pour le secteur public
    - e) Remplacement du matériel
    - f) Financement pluriannuel du projet (programme de transition)
    - g) Données financières au 30 juin 2013
    - h) Étude du projet de budget-programme pour 2014
  - 4) Questions administratives :
    - a) Structure organisationnelle
    - b) Passation des marchés
    - c) Instructions administratives relatives au placement des liquidités
    - d) Programme d'administrateurs auxiliaires
    - e) Âge de départ à la retraite
  - 5) Questions d'audit :
    - a) Rapports d'audit :
      - i) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012
      - ii) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012
      - iii) Rapport du Bureau de l'audit interne
    - b) Comité d'audit
  - 6) Aide judiciaire
  - 7) Locaux de la Cour :
    - a) Programme de transition
    - b) Coût total de propriété
    - c) Examen des coûts des éléments 2gv
    - d) Contrat de location des locaux provisoires
  - 8) Fonds au profit des victimes :
    - a) Politique de gestion des risques
  - 9) Questions diverses :
    - a) Intermédiaires ;
    - b) Organisation du Secrétariat
    - c) Futures réunions du Comité

11. La Présidence, le Bureau du Procureur, le Greffe et le Fonds au profit des victimes ont été invités à participer aux réunions du Comité pour présenter les rapports des Grands programmes correspondants de la Cour. En outre, le Comité a pris note des exposés présentés respectivement par le facilitateur pour le budget, M. l'Ambassadeur Werner Druml (Autriche), et pour l'aide judiciaire, M. l'Ambassadeur Gyula Sümeghy (Hongrie), du Groupe

de travail de La Haye du Bureau de l'Assemblée, ainsi que par M. Roberto Bellelli, président du Comité de contrôle sur les locaux permanents (ci-après dénommé « le Comité de contrôle »). M. Roberto Bellelli a présenté des exposés au Comité. Le Comité a remercié les intervenants pour leurs exposés.

## B. Participation d'observateurs

12. Le Comité a accepté la demande de la Coalition pour la Cour pénale internationale d'intervenir devant lui. Le Comité a remercié la Coalition pour sa déclaration.

## II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa vingt-et-unième session

### A. Questions financières et budgétaires

#### 1. État des contributions

13. Le Comité a examiné l'état des contributions au 13 septembre 2013 (annexe II) et a pris note que 102 882 641 euros avaient été versés au titre du budget ordinaire, contre 449 537 euros pour réapprovisionner le Fonds en cas d'imprévus, conformément à la Section F de la résolution ICC-ASP/11/Res.1. À cette même date, les arriérés dus au titre d'exercices précédents s'élevaient à 336 025 euros, les arriérés de contributions pour 2013 à 9 157 083 euros, et les arriérés dus aux fins du réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévus à 50 463 euros, soit un montant total des arriérés de 9 543 571 euros.

14. En outre, le Comité s'est félicité du fait qu'au 13 septembre 2013, 91,82 pour cent des contributions dues en 2013 étaient payées, par rapport à seulement 78,1 pour cent en 2012, et que 68 États s'étaient acquittés de la totalité de leur contribution. **Le Comité a encouragé l'ensemble des États Parties à tout mettre en œuvre afin que la Cour dispose des ressources suffisantes pendant toute l'année, conformément à l'article 5.6 du Règlement financier et règles de gestion financière.**

#### 2. États en situation d'arriérés

15. Conformément au paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome, « un État Partie en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de la Cour ne peut participer au vote ni à l'Assemblée ni au Bureau si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution dont il est redevable pour les deux années complètes écoulées. »

16. Le Comité a constaté qu'au 13 septembre 2013, neuf États Parties étaient en situation d'arriérés depuis au moins deux ans, et donc déchus de leur droit de vote, conformément au paragraphe 8 de l'article 112. Le Comité a relevé que, le 27 juin 2013, le Secrétariat avait informé les États Parties en situation d'arriérés du montant minimum à verser pour éviter que leur soit appliquée la disposition susvisée. Ils ont également été informés de la procédure leur permettant de demander à ne pas être privés de leur droit de vote. **Le Comité a demandé au Secrétariat de notifier à nouveau les États Parties en retard dans le paiement de leurs contributions, et a recommandé que tous les États Parties ayant des arriérés s'acquittent de leurs contributions à la Cour dans les meilleurs délais.**

#### 3. Fonds de roulement

17. Selon l'article 6.2 du Règlement financier et règles de gestion financière, le Fonds de roulement a été créé pour que la Cour puisse disposer des fonds suffisants pour pouvoir faire face aux problèmes de liquidités à court terme en attendant le versement des contributions mises en recouvrement. Depuis 2008, le montant du Fonds de roulement a été fixé à 7,4 millions d'euros.

18. Dans son rapport au Comité, la Cour a souligné de nouveau que ce montant ne serait pas suffisant pour faire face aux dépenses courantes<sup>2</sup> si la situation de 2011 se reproduisait et qu'un retard important survenait dans le recouvrement des contributions<sup>3</sup>.

19. Le Comité a procédé à un examen des soldes mensuels de trésorerie couvrant la période 2011 à 2013. Il a noté que la Cour reconnaissait que les variations des soldes dépendaient principalement du versement des contributions, dans la mesure où les dépenses de la Cour ont été linéaires (reflétant les coûts de personnel mensuels) et que, par conséquent, elles n'ont pas d'effet imprévisible sur les flux de trésorerie.

20. En l'état des informations produites, le Comité a constaté que la Cour n'avait jamais eu recours au Fonds de roulement. Il a estimé que la Cour disposait des moyens nécessaires pour faire face à ses besoins en liquidités. Le Comité a rappelé sa précédente recommandation invitant la Cour à envisager, lorsqu'elle passe un accord contractuel, la possibilité de reporter toute obligation financière à une date ultérieure dans l'exercice, afin de réduire le risque de défaut de provisions au cours des premiers mois de l'exercice<sup>4</sup>.

**21. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de maintenir le Fonds de roulement à son niveau actuel.**

#### **4. Fonds en cas d'imprévus**

22. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le solde d'ouverture du Fonds en cas d'imprévus était de 7,5 millions d'euros. En application de la résolution de l'Assemblée ICC-ASP/11/Rés.1, ce fonds a été réapprovisionné pour un montant de 500 000 euros.

23. Jusqu'à fin août 2013, la Cour a adressé sept demandes de prélèvements sur le Fonds afin de couvrir des dépenses dans différentes situations, comme indiqué dans l'annexe IV et pour un montant total révisé de 7,21 millions d'euros.

24. L'examen global des demandes formulées en 2013 a montré que sur les 7,21 millions d'euros sollicités, seuls 28,1 pour cent soit 2,03 millions d'euros avaient été dépensés au 17 septembre 2013<sup>5</sup>.

25. Le taux d'exécution de la troisième demande relative à l'ouverture de la situation au Mali est encore plus bas, avec seulement 14,6 pour cent des crédits demandés au 17 septembre 2013 (3,24 millions d'euros), bien que cela puisse s'expliquer par les modifications apportées au calendrier initialement arrêté par la Cour<sup>6</sup>.

**26. Le Comité a recommandé à la Cour de lui présenter à chaque session du Comité un tableau présentant une ventilation des fonds selon les catégories de dépenses<sup>7</sup>. Il a réitéré sa demande afin que la Cour adresse naturellement au Comité un rapport dans les 60 jours civils à compter de la notification<sup>8</sup>.**

**27. Le Comité a une nouvelle fois souligné que le recours au Fonds en cas d'imprévus ne devait être envisagé que lorsque l'évènement à l'origine de la demande était imprévisible ou ne pouvait être estimé de façon précise au moment de l'élaboration du budget. De tels événements sont notamment l'ouverture d'une nouvelle situation ou bien un développement imprévisible dans une affaire en cours. Le Comité a invité instamment la Cour à respecter une discipline budgétaire stricte dans la formulation de ses demandes. En outre, le Comité a encouragé la Cour à déployer tous les efforts nécessaires afin d'absorber toutes les dépenses imprévues dans le budget ordinaire.**

<sup>2</sup> Selon la Cour, les dépenses opérationnelles s'élèvent à 9 millions d'euros environ par mois. Rapport CBF/21/6, paragraphe 6.

<sup>3</sup> Selon la Cour, le fait que des contributions aient été versées en retard pour son budget 2010, notamment celle d'un des principaux donateurs, a donné lieu à un sérieux problème de liquidités. À la fin de l'exercice 2010, la Cour n'avait reçu que 78 pour cent de ses contributions, ce qui a eu pour effet que les plus grosses factures ont été mises en attente jusqu'à ce que les contributions tardives aient été reçues. Voir CBF/21/6, paragraphe 5.

<sup>4</sup> ICC-ASP/12/5/Rev., paragraphe 26.

<sup>5</sup> Soit 391 800 euros pour le Grand programme I, 643 400 euros pour le Grand programme II et 994 300 euros pour le Grand programme III.

<sup>6</sup> Du aux élections au Mali.

<sup>7</sup> Coût des juges, dépenses de personnel, personnel temporaire (avec ou sans réunions), voyages, conseils de la Défense ou des victimes, autres frais de fonctionnement, fournitures, matériels.

<sup>8</sup> *Documents officiels ... onzième session ... 2012*(ICC-ASP/11/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 29.

## 5. Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

28. À sa septième session, l'Assemblée a décidé que la Cour devait mettre en œuvre les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) au cours de la période 2011-2016<sup>9</sup>.

29. Le montant total approuvé pour ce projet pluriannuel s'élevait à 1 917 550 euros. Les fonds alloués au projet ont été versés chaque année en fonction des activités prévues au cours de chaque exercice.

30. Le Comité a été informé que les dépenses cumulées prévues pour la période 2011 à 2013 s'élevaient à 1 398 600 euros et que la Cour aura finalisé la mise en œuvre de l'ensemble des normes IPSAS en janvier 2014. Le Comité s'est félicité que le projet soit donc finalisé conformément au calendrier et au budget.

31. À sa vingtième session, le Comité a été informé de la proposition de la Cour de redéployer les ressources approuvées pour 2013 sur les deux exercices consécutifs et entre les divers postes de dépense en raison des ajustements apportés au calendrier des activités de formation. Le calendrier des activités de formation a été ajusté afin que la formation ait lieu à une date plus proche de celle prévue pour la mise en œuvre des normes et après leur mise en œuvre, dans la mesure où d'autres structures appartenant au système des Nations Unies ayant déjà mis en œuvre de telles normes par le passé avaient jugé préférable de faire ainsi. Cette modification du projet a permis de n'utiliser que 50 pour cent environ du budget initialement approuvé de 600 200 euros et de dégager un excédent budgétaire qui devrait s'élever à 290 000 euros à la fin de l'année 2013.

32. Dans le projet de budget-programme pour 2014, la Cour avait sollicité 345 300 euros pour les activités relatives à la mise en œuvre des normes IPSAS. **Le Comité a noté que l'excédent budgétaire prévu de 290.000 euros en 2013 serait nécessaire pour la mise en œuvre prévue des normes IPSAS en 2014, et, par conséquent, a estimé que l'excédent devrait être provisionné pour financer les activités en la matière en 2014. En conséquence, il sera déduit du montant total de 345 000 euros demandé pour la mise en œuvre des normes IPSAS dans le projet de budget-programme pour 2014 l'excédent budgétaire provisionné, ce qui signifie que seuls 55 300 euros environ devront être sollicités au titre des contributions des États Parties en 2014.**

33. À sa onzième session, l'Assemblée a approuvé les amendements apportés au Règlement financier et règles de gestion financière visant à permettre la mise en œuvre des normes IPSAS et a demandé à la Cour de soumettre par l'intermédiaire du Comité tout autre amendement qui serait jugé nécessaire<sup>10</sup>.

34. Le Comité a été informé qu'aucun autre amendement au Règlement financier et règles de gestion financière n'avait été identifié pour la mise en œuvre des normes IPSAS. Toutefois, la Cour a convenu avec le Commissaire aux comptes qu'un audit spécifique des états financiers pour 2013, retraités conformément aux normes IPSAS, serait mené dans le cadre d'un mandat séparé, qui inclurait également l'examen des amendements apportés au Règlement financier et règles de gestion financière. **Le Comité a recommandé que, si d'autres amendements du Règlement financier et règles de gestion financière étaient jugés nécessaires, la Cour les signale au Comité lors de sa vingt-troisième session. Le Comité a également demandé à être informé lors de sa vingt-deuxième session de l'avancée réelle de la mise en œuvre des normes IPSAS par rapport au calendrier du projet ainsi que de l'utilisation des ressources budgétaires.**

## 6. Projet de comptabilité analytique

35. Le Comité a pris note de la mise à jour des progrès enregistrés concernant le projet de comptabilité analytique. Il a été informé que le projet respectait le calendrier initial, ce qui va permettre de présenter des données financières analytiques de haut niveau pour les dépenses de 2013 d'ici à la fin de l'année 2013 et de tirer les leçons de cette expérience pour analyser les données financières prévues pour 2013 au début de l'année 2014.

<sup>9</sup> Documents officiels ... septième session ... 2008 (ICC-ASP/7/20), vol. I, partie I, paragraphe 34.

<sup>10</sup> Documents officiels ... onzième session ... 2012 (ICC-ASP/11/20), vol. I, annexe.

36. Le Comité a réaffirmé sa position selon laquelle les données analytiques devraient être disponibles afin d'assurer un suivi régulier des coûts par situation, affaire ou phase du procès à intervalles réguliers (par exemple tous les six mois) ; elles constitueraient par conséquent une information importante permettant d'établir des prévisions pour chaque projet de budget-programme annuel de la Cour. **Le Comité a demandé à la Cour de présenter les résultats du projet de comptabilité analytique et la voie à suivre lors de sa vingt-deuxième session.**

## 7. Remplacement du matériel

37. Le Comité a examiné le Deuxième rapport de la Cour sur l'évaluation et la révision des politiques en matière de remplacement d'actifs et de passation par pertes et profits<sup>11</sup>. Dans son rapport, la Cour a fait observer que, selon des consultants extérieurs, les politiques et procédures en matière de gestion des actifs en vigueur à la Cour étaient conformes aux pratiques acceptées dans les secteurs privé et public. La Cour a indiqué qu'elle se livrait à un vaste chantier de révision de sa documentation et communication en matière de gestion des actifs, en réponse aux différentes recommandations du cabinet de consultants externes Price Waterhouse Cooper (PwC), et en vue de la mise en œuvre des normes IPSAS. La Cour a également indiqué qu'elle envisageait de procéder à une analyse coûts-avantages concernant certaines mesures proposées par le cabinet PwC, dans la mesure où des ressources additionnelles seraient nécessaires pour leur mise en œuvre. Ces ressources devront être comparées aux avantages éventuels.

38. **Le Comité a pris note du rapport et il demande qu'un rapport lui soit fait à sa vingt-deuxième session sur les conséquences de cette nouvelle gestion et l'impact des nouvelles règles comptables.**

## 8. Financement pluriannuel du projet (programme de transition)

39. La Cour a présenté un rapport actualisé sur le financement des projets pluriannuels<sup>12</sup>. Le Comité a pris note du rapport et a réaffirmé sa position selon laquelle il était nécessaire de définir clairement les règles qui régiraient les projets pluriannuels.

40. Le Comité a reconnu qu'aussi bien le projet pour les locaux permanents que le projet de transition semblaient être des exemples caractéristiques de projets pluriannuels. Étant donné que leur objectif commun était de mettre à la disposition de la Cour des locaux sur mesure et adaptés à son travail, il semblait justifié de les relier plus étroitement entre eux. Ainsi, le Comité a accueilli favorablement la proposition de placer les deux projets, construction et transition, sous l'autorité managériale du Bureau du directeur de projet et de financer les deux composantes au moyen du budget de la construction.

41. **Le Comité a relevé que le projet pour les nouveaux locaux n'était pas le premier projet pluriannuel puisque le projet IPSAS avait également été présenté comme tel. Sur la base de cette expérience, le Comité a estimé qu'il convenait de mettre en place plusieurs éléments importants afin de bien gérer les projets de cette nature conformément au Règlement financier et règles de gestion financière, et a invité la Cour à présenter les éléments indiqués ci-après lors de sa vingt-deuxième session :**

- a) **Des objectifs et des budgets clairement définis pour toute la durée du projet ;**
- b) **Des dispositions concernant les responsabilités, tant pour la réalisation des objectifs que pour les dépenses imputées sur les ressources ; et**
- c) **Des dispositions budgétaires qui :**
  - i. **permettent de reporter les fonds non dépensés d'une année sur l'autre au lieu de restituer le solde de fin d'exercice aux États Parties ; et**

<sup>11</sup> CBF/21/9.

<sup>12</sup> CBF/21/17.

ii. permettent d'« emprunter » des fonds par rapport au projet de budget global, s'il s'avère nécessaire de réaliser plus tôt que prévu certaines activités, des économies pouvant être dégagées dans d'autres parties du budget ordinaire de la Cour.

42. Le Comité a recommandé que les comptes des projets nécessitant un financement pluriannuel soient présentés à part, afin que les sources de financement et les dépenses annuelles puissent être enregistrées de manière transparente et qu'il puisse être procédé aux ajustements après l'achèvement des projets (c'est-à-dire restituer le surplus et fixer le montant du déficit pour les États Parties), sur la base des barèmes des quotes-parts des années auxquelles correspondent les financements et les dépenses respectifs.

## 9. Données financières au 30 juin 2013 (deuxième trimestre)

43. Le Comité a examiné le Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2013<sup>13</sup>. Il a relevé que le taux d'exécution s'élevait à 54,0 pour cent, soit 62,19 millions d'euros, pour un budget approuvé de 115,12 millions d'euros pour 2013. Cela a représenté une augmentation de 3,4 pour cent par rapport au taux d'exécution antérieur, qui était de 50,6 pour cent au 30 juin 2012. La Cour prévoyait un taux d'exécution de 98,4 pour cent, soit 113,29 millions d'euros, à la fin de l'exercice sur le budget approuvé pour 2013.

44. En ce qui concerne les dépenses prévues par poste budgétaire d'ici à la fin de l'année 2013, la Cour a estimé des taux d'exécution de 98,6 et 98,8 pour cent pour les dépenses respectives de personnel et hors personnel. Le Comité a relevé que le taux d'exécution pour les postes permanents était de 47,0 pour cent au 30 juin 2013. Avec un taux de vacance de poste ponctuel de 9,1 pour cent au 30 juin 2013, 692 postes permanents approuvés sur 766 ont été pourvus.

45. Pour ce qui est de l'exécution du budget au 30 juin 2013 et des prévisions d'ici à la fin de l'année 2013 par grand programme, le taux d'exécution pour la Branche judiciaire était de 47,0 pour cent au 30 juin 2013 et devrait atteindre 90,0 pour cent d'ici à fin 2013.

46. Le Bureau du Procureur se situait à 49,1 pour cent d'exécution et envisageait d'atteindre 100,0 pour cent d'ici à fin 2013.

47. Le Greffe avait exécuté 54,4 pour cent de son budget approuvé pour 2013 et prévoyait d'utiliser l'intégralité de son budget approuvé de 64,52 millions d'euros d'ici à fin 2013.

48. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties avait exécuté 49,3 pour cent et envisageait d'utiliser 95,8 pour cent de son budget approuvé d'ici à fin 2013.

49. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes avait exécuté 45,9 pour cent et s'attendait à utiliser 99,2 pour cent de son budget approuvé pour 2013 d'ici à fin 2013.

50. Le Bureau du directeur de projet pour les locaux permanents tablait sur une exécution de 80,4 pour cent de son budget, bien qu'il n'ait utilisé que 30,7 pour cent au 30 juin 2013.

51. Le Mécanisme de contrôle indépendant prévoyait d'utiliser uniquement 65,8 pour cent de son budget d'ici à fin 2013, étant donné que le bureau ne sera pleinement opérationnel que lorsque l'Assemblée aura pris sa décision en la matière, de sorte que la plupart des dépenses hors personnel ne seront pas utilisées.

52. Eu égard à l'exécution des notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus, le Comité a relevé que ces demandes de ressources avaient été révisées à deux reprises, passant de 8,46 millions d'euros à 7,21 millions d'euros, soit une baisse de 1,25 million d'euros par rapport au montant originel.

<sup>13</sup> ICC-ASP/12/24.

53. Au 30 juin 2013, la Cour avait exécuté 12,7 pour cent du montant révisé, soit 0,92 million d'euros, sur 7,21 millions d'euros. La Cour a indiqué qu'à la fin de l'exercice le taux d'exécution prévu était de 86,6 pour cent, soit un montant de 6,24 millions d'euros.

54. **Le Comité a recommandé que la Cour, dans toute la mesure du possible, absorbe ses dépenses dans le cadre du budget ordinaire, et limite ses demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus à ce qui est strictement nécessaire. Le Comité a également demandé à la Cour de fournir<sup>14</sup> un prévisionnel actualisé incluant les dépenses réelles du budget ordinaire et des sommes allouées sur le Fonds en cas d'imprévus à la fin du mois d'octobre 2013.**

## 10. Étude du projet de budget-programme pour 2014

### a) **Recommandations d'ordre général concernant le projet de budget-programme pour 2014**

55. La Cour a présenté un projet de budget de 126,07 millions d'euros pour 2014, soit une augmentation 10,95 millions d'euros ou 9,5 pour cent par rapport au budget approuvé pour 2013. La Cour a indiqué que cette augmentation s'expliquaient principalement par une hausse du nombre de situations, du volume des activités judiciaires et en matière de poursuite et des services correspondants, et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Bureau du Procureur ainsi que par des engagements à terme et les coûts relatifs au régime commun des Nations Unies.

### b) **Hypothèses et activités pour 2014**

56. Le Comité a également examiné le Rapport de la Cour sur les décisions judiciaires ayant des incidences financières importantes en 2012<sup>15</sup> et a relevé l'impact que de telles décisions judiciaires pourraient avoir sur le budget de la Cour.

57. Les activités judiciaires (y compris en matière de poursuite et d'enquête) de la Cour devraient augmenter en 2014. Le Bureau du Procureur a prévu qu'en 2014, il mènerait des enquêtes dans huit situations (contre sept prévues dans le budget ordinaire pour 2013), à savoir cinq enquêtes complètes (sept en 2013) et treize enquêtes en veille et en appui de procès (contre neuf autres enquêtes en 2013). Des enquêtes préliminaires sont envisagées dans huit situations (huit également en 2013).

58. La Présidence a estimé que cinq affaires pourraient en être au stade du procès, suivies de deux affaires, par l'exécution des peines et des réparations en cas de condamnation. Il devrait également y avoir trois recours en dernière instance accompagnés de procédures en réparations. Au moins deux affaires devraient se trouver au stade préliminaire. La Cour a prévu un budget pour des procès consécutifs, mais il pourrait s'avérer nécessaire de recourir à un calendrier d'audiences simultanées, avec de nouvelles incidences sur le budget qui ne sont actuellement pas prévues.

### c) **Présentation et macroanalyse**

59. Le Comité a observé une amélioration générale des explications fournies à l'appui du budget proposé. Cependant, il a également noté que des améliorations pouvaient encore être apportées à la présentation globale du budget et à son analyse approfondie.

60. Le Comité a été informé du fait que la présentation du budget était fondée, comme précédemment, sur des hypothèses formulées à la fin du mois de juin 2013, lesquelles étaient susceptibles d'être modifiées avant la fin de l'exercice budgétaire en cours, voire avant, ce qui déclenche dans la plupart des cas des notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus.

61. **Le Comité a demandé à la Cour de présenter une liste d'éventuels développements ayant un impact budgétaire afin d'informer l'Assemblée et le Comité.**

<sup>14</sup> Par l'intermédiaire du Comité, conformément aux règles 6.7 et 6.8 du Règlement financier et règles de gestion financière.

<sup>15</sup> CBF21/09P01.

**La Cour a présenté la liste (voir annexe III) et a divisé les développements potentiels en trois catégories en fonction de leur degré de probabilité relative certitude et de leur incidence sur les activités de la Cour. Le Comité s'est félicité des informations et a estimé que de telles informations devraient être systématiquement annexées à la présentation du budget puis mises à jour avant la session d'automne du Comité et la session de l'Assemblée.**

**d) Grands programmes**

i. Grand programme I : Branche judiciaire

62. Le Comité a noté que, malgré le volume des activités judiciaires en 2014, le projet de budget-programme global du GP I pour 2014 était inférieur de 483 000 euros au budget approuvé pour 2013.

63. Le Comité a fait observer que la baisse importante des ressources demandées au titre des émoluments des juges s'expliquait par deux raisons : premièrement, seuls 16 juges seront employés à plein temps<sup>16</sup>. Deuxièmement, cette diminution est liée au régime de pension des juges et s'explique par trois facteurs : 1) introduction du nouveau régime de pension moins onéreux pour les juges nouvellement élus ; 2) arrêt des cotisations-vieillesse pour les juges ayant siégé plus de neuf ans après neuf ans de service ; et 3) la caisse a commencé à reverser à la Cour les sommes relatives aux juges ayant siégé à la Cour pendant plus de neuf ans, dans la mesure où elle n'avait pas à verser les pensions au moment initialement prévu. Ces sommes n'ont pas été directement versées à la Cour, mais le montant de la prime a été réduit. Tous ces éléments expliquent la réduction des dépenses allouées aux juges d'un montant de 853 800 euros dans le projet de budget-programme pour 2014, par rapport au budget approuvé pour 2013. Toutefois, le Comité a été informé qu'à ce jour, il n'était pas encore possible de prévoir à quelle date il serait nécessaire d'appeler les deux derniers juges élus à siéger à plein temps, ce qui obligerait à faire appel à des ressources supplémentaires.

64. Le Comité a pris note que le projet de budget-programme pour 2014 consacré aux émoluments et aux indemnités des juges incluait les dépenses afférentes aux congés annuels accumulés, au rapatriement et à la réinstallation des juges pour un montant de 232 600 euros. Dans la mesure où les émoluments et indemnités des juges étaient assujettis à différents règlements, approuvés par l'Assemblée lors de sa troisième session<sup>17</sup>, **le Comité a recommandé d'approuver les ressources demandées à cet effet et a invité la Cour à lui fournir des informations complètes sur la méthode de calcul des congés annuels cumulés ainsi que des frais de rapatriement et de réinstallation lors de sa vingt-deuxième session.**

65. **Le Comité a examiné la demande de crédits pour du personnel temporaire pour le GP I et, après examen des indicateurs relatifs à la charge de travail et des hypothèses relatives à l'actualité judiciaire, a recommandé de ne pas approuver les ressources demandées pour financer un poste P-2 pendant six mois ainsi qu'un poste P-3 pendant six mois.** À cet égard, le Comité a rappelé que lors de sa dix-neuvième session<sup>18</sup>, il avait invité la Cour à répondre à la charge de travail de la Branche judiciaire grâce à un redéploiement, dans la mesure du possible, des ressources existantes au sein des Sections, avant d'avoir recours au Fonds en cas d'imprévus.

**66. Le Comité a recommandé d'approuver les frais de représentation pour 2014 au même niveau que celui du budget approuvé pour 2013.**

ii. Grand programme II : Bureau du Procureur

67. Le projet de budget-programme présenté par le Bureau du Procureur pour 2014 est de 35,74 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 26,5 pour cent par rapport au budget approuvé pour 2013.

<sup>16</sup> Conformément aux articles 36-10 et 39-3 du Statut de Rome, le mandat d'un juge peut être prorogé afin de pouvoir siéger jusqu'au terme du procès.

<sup>17</sup> *Documents officiels... troisième session... 2004* (ICC-ASP/3/25), partie III, ICC-ASP/3/Res.3, annexe.

<sup>18</sup> *Documents officiels... onzième session... 2012* (ICC-ASP/11/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 125.

68. Le Bureau a exposé au Comité qu'il était désormais en charge de 18 affaires portant sur huit situations différentes. Pour 2014, le Bureau envisage de se concentrer davantage sur un nombre réduit d'affaires, les enquêtes devant passer de sept à cinq. L'objectif est ici de mobiliser des ressources suffisantes pour les enquêtes et les procédures judiciaires, y compris pour les enquêtes à mener au titre de l'article 70 du Statut de Rome (atteintes à l'administration de la justice), tout en allouant les ressources minimum suffisantes pour traiter d'autres affaires. Huit examens préliminaires sont également prévus. En ce qui concerne les activités liées à la compétence, la complémentarité et la coopération, le Procureur a indiqué que des ressources supplémentaires devaient être mobilisées afin de permettre de faire face aux huit examens préliminaires escomptés. En outre, le Procureur a souligné l'importance de tels examens préliminaires dans le processus décisionnel et leur effet préventif sur le renvoi d'autres procédures devant la Cour.

69. Au soutien de ses demandes, le Procureur a déclaré que la qualité et l'efficacité constitueront désormais les deux principaux axes d'un nouveau plan stratégique pour la période 2013-2017. L'augmentation graduelle des ressources financières demandées s'explique par une modification du système de rotation des effectifs, un effort de moyens au titre des enquêtes, une attente de la part des Chambres, une meilleure gestion de l'information et la nécessité de maintenir un certain travail d'enquête dans les affaires non actives. Le Bureau du Procureur prévoit un échelonnement sur quatre années des augmentations demandées, soit 26,5 pour cent en 2014, 15,4 pour cent en 2015, 9,4 pour cent en 2016 et 6,3 pour cent en 2017, pour un montant total de 20 millions d'euros supplémentaires entre 2017 et 2013. Le Bureau a souligné qu'il entendait continuer à rechercher des gains d'efficacité en coopérant avec le Greffe. De même, il souhaite améliorer la qualité du travail réalisé au cours des différentes phases de la procédure.

70. Le Comité a pris connaissance du rapport d'audit du Bureau du Procureur réalisé par une société de conseil. Celle-ci a fait trois séries de propositions tendant à améliorer la structure organisationnelle et l'organigramme du Bureau, optimiser le fonctionnement des équipes conjointes et du comité exécutif et enfin augmenter les ressources en personnel.

71. Le Comité a pris note du lancement par le Bureau du Procureur d'une nouvelle stratégie en matière de poursuites. **Le Comité a fait observer que la stratégie en était encore au stade initial et a recommandé que le Bureau prenne les mesures nécessaires pour détailler davantage sa stratégie, en expliquant notamment comment l'augmentation du nombre d'enquêteurs permettrait d'améliorer la qualité des enquêtes, et a demandé à la Cour qu'elle soumette un rapport au Comité à sa vingt-deuxième session. Il sera ainsi possible de développer des projections suffisamment justifiées pour les coûts et résultats prévus dans le cadre de l'« intensification » de la stratégie proposée sur plusieurs années, et le Comité sera plus à même d'examiner l'impact éventuel d'une telle stratégie sur les ressources de la Cour.**

72. Le Comité a fait observer que la mise en œuvre efficace de la stratégie devrait s'accompagner d'un plan de « gestion du changement » bien défini, dans la mesure où la transition vers le nouveau système devrait se traduire par un besoin important en ressources supplémentaires échelonnées sur plusieurs années. Le Comité a exprimé des doutes quant à la capacité du Bureau du Procureur d'absorber un grand nombre de nouveaux fonctionnaires dans un délai réduit.

73. L'examen approfondi du projet de budget pour le Grand programme II a mis en évidence une demande importante de ressources en personnel dans l'ensemble des domaines d'activité. Ceci est notamment le cas de la Division des enquêtes<sup>19</sup>. Bien qu'il ait été entendu que, de manière générale, la demande est tirée par la volonté d'atteindre les objectifs de la stratégie définie par le Procureur, et par les nouvelles affaires au Mali, le Comité a estimé que le plan stratégique qui lui a été présenté ne justifiait pas une telle augmentation des capacités en matière d'enquête. **De même, le Comité n'a trouvé aucun élément démontrant que la mise en place de nouvelles normes d'enquêtes justifierait une augmentation des effectifs.**

<sup>19</sup> En 2013, il a été approuvé 42,0 ETP pour un total de 504,0 mois. Les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus relatives à deux situations ont augmenté les ressources de 41,8 ETP pour 501,6 mois. Dans le projet de budget-programme pour 2014, le Bureau du Procureur a estimé que, dans sept situations, il lui faudrait disposer de 32,0 ETP pour 384,0 mois.

**Le Comité a par conséquent recommandé de ne pas approuver la totalité des postes supplémentaires demandés, mais de les limiter à la moitié de ce qui est proposé, soit 16 postes.**

74. Dans la mesure où le lien entre la stratégie du Bureau du Procureur et les demandes de ressources devait être défini plus précisément, le Comité est parvenu à la conclusion qu'il serait nécessaire de procéder à une analyse macroéconomique de la demande budgétaire du Bureau du Procureur pour 2014. Afin de définir une base de référence pour procéder à cette analyse, le Comité a examiné attentivement le coût moyen par affaire, et a conclu qu'il s'élevait à 1,31 million d'euros.

75. Le Comité a pris note que le Bureau du Procureur proposait de traiter le même nombre d'affaires (18) en 2014 qu'en 2013. **Le Comité a également noté que, parmi elles, il y aurait deux nouvelles affaires. Le Comité a pris note que la ventilation réelle des ressources disponibles sur plusieurs affaires relevait de la compétence du Procureur, ayant à l'esprit les devoirs qui lui incombent en vertu du Statut de Rome, notamment celui de gérer efficacement le Bureau. Dans le même temps, compte tenu de l'absence de tout document établissant un plan stratégique pour les années à venir et dans l'attente de l'élaboration de nouvelles normes en matière d'enquête, le Comité a jugé nécessaire de définir une base de référence sur laquelle s'appuyer pour pouvoir évaluer la demande de ressources supplémentaires pour 2014.**

76. **En conséquence, le Comité a décidé d'appliquer le coût moyen par affaire de 1,31 million d'euros aux 16 affaires en cours, afin de fixer un montant de base pertinent pour 2014. Le Comité a estimé que l'augmentation demandée de près de 20 pour cent<sup>20</sup> du coût moyen pour ces affaires entre le budget approuvé pour 2013 et le projet de budget-programme pour 2014 n'était pas pleinement justifiée, et par conséquent, a recommandé que le projet de budget soit réduit de 2,2 millions d'euros.**

**Tableau 1 : Calcul de la recommandation de réduction du budget**

<i>Description</i>	<i>Montant en millions d'euros</i>	<i>Note</i>
<i>Projet de budget-programme pour 2014</i>	35,74	<i>(27,9 millions d'euros* pour 18 affaires + 7,84 millions d'euros pour autres frais)</i>
*Coût pour les 18 affaires	27,9	
Coût pour les 2 nouvelles affaires	(4,8)	
Coût restant pour les 16 affaires	23,1	
Le coût moyen par affaire est de 1,31 million d'euros x 16	(20,9)	
<b>Excédent demandé pour 2014</b>	<b>2,2</b>	

77. **Parallèlement à cela, le Comité a convenu qu'en 2014, le Bureau du Procureur aurait pour la première fois l'occasion d'appliquer sa nouvelle stratégie dès le début d'une affaire. Le Comité a recommandé d'approuver la demande du Bureau du Procureur de 4,8 millions d'euros<sup>21</sup> pour les nouvelles affaires, prenant note que l'allocation réelle des ressources à des affaires spécifiques relevait de la compétence du Procureur, dans l'exercice de ses fonctions conformément au Statut de Rome.**

78. **Le Comité a recommandé d'approuver les frais de représentation pour 2014 au même niveau que celui du budget approuvé pour 2013.**

<sup>20</sup> Correspondant à l'augmentation du coût moyen par affaire, soit 1,31 million d'euros en 2013 et 1,55 million d'euros en 2014.

<sup>21</sup> ICC-ASP/12/10, tableau 18.

## iii. Grand programme III : Greffe

79. Le projet de budget-programme proposé par le Greffier pour 2014 s'élevait à 68,11 millions d'euros, ce qui correspondait à une hausse de 5,6 pour cent par rapport au budget pour 2013. Le Greffier a expliqué au Comité qu'il prévoyait en 2014 une forte augmentation des activités de la Cour dans le domaine judiciaire et en matière de poursuites par rapport à 2013, et que le Bureau du Procureur cherchait à améliorer la qualité et l'efficacité de ses activités en matière d'enquêtes et de poursuites, deux facteurs qui entraîneront inévitablement une augmentation significative des demandes auprès du Greffe, dans la mesure où celui-ci fournit des services aux autres organes de la Cour, en plus de s'acquitter de ses engagements à terme, tels que les coûts afférents au régime commun.

80. Le Comité a salué les efforts déployés par le Greffier pour réaliser une économie d'environ 3,5 millions d'euros, et ce, grâce à des gains d'efficacité et à une utilisation et une réaffectation prudentes des ressources, ainsi qu'à une redéfinition des priorités à cet égard. Le Comité a relevé que, grâce à cette économie, l'augmentation de 7 millions d'euros initialement proposée par le Greffe avait été ramenée à 3,6 millions d'euros.

81. Ayant recommandé de diminuer le budget du Bureau du Procureur de 2,2 millions d'euros, le Comité a également revu les besoins du Greffe, dans la mesure où celui-ci fournit des services au Bureau du Procureur. **Le Comité a pris note que, par le passé, le ratio entre le budget demandé par le Bureau du Procureur afin de pouvoir répondre aux besoins découlant d'une nouvelle situation ou d'une nouvelle affaire et le budget demandé par le Greffe était de 2 contre 1. Par conséquent, le Comité a recommandé une réduction de 1,1 million d'euros du projet de budget du Greffe pour 2014.**

82. En outre, le Comité a pris note et s'est félicité de l'intention du Greffier d'optimiser la structure organisationnelle du Greffe en vue d'augmenter son efficacité et d'améliorer la qualité des services fournis, ce qui se traduirait par des économies supplémentaires. Le Greffier a demandé à disposer d'une marge de flexibilité pour lancer son plan ambitieux en 2014, sous la supervision du Comité et de l'Assemblée, sans attendre le prochain cycle budgétaire de 2015.

83. **Le Comité a recommandé que le Greffier se voie accorder l'autorité pour remanier et rationaliser le Greffe, de façon provisoire, dans les limites du budget approuvé et du nombre maximum de postes permanents et de postes approuvés. Le Comité a également recommandé que le Greffier soit invité à fixer provisoirement un objectif d'économies de 3 pour cent dans le cadre de son plan, et à présenter au Comité, à ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, un rapport sur les mesures prises et les propositions devant être examinées, ainsi que les améliorations et les économies réelles et prévues. Le Comité a en outre invité le Greffier à envisager des économies et des capacités de rendement supplémentaires, qui pourraient être obtenues par la création de synergies avec d'autres grands programmes.**

84. En ce qui concerne le sous-programme 3260 (Section des technologies de l'information et des communications), le Comité a recommandé de ne pas approuver la hausse proposée de 41 100 euros dans la mesure où elle n'était pas justifiée. Il a demandé à la Cour de présenter, dans le cadre des prochains projets de budget-programme, les projets relatifs aux technologies de l'information et des communications, accompagnés d'une synthèse des objectifs, des justifications et du calendrier.

85. En ce qui concerne les sous-programmes 3740 (Bureau du conseil public pour la Défense) et 3750 (Bureau du conseil public pour les victimes), le Comité a observé que les critères en matière de personnel ne correspondaient pas aux indicateurs de la charge de travail fournis par la Cour. Le Comité a demandé à la Cour d'inclure, dans son projet de budget pour 2015, une présentation plus claire de la charge de travail réelle des bureaux et des effectifs nécessaires pour garantir leur bon fonctionnement.

## iv. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

86. Le Comité a pris connaissance du projet du budget-programme du Grand programme IV et s'est réjoui de la nouvelle présentation de la maquette budgétaire rendant plus compréhensible les différents compartiments la composant. Le Comité a constaté une

baisse de 3,9 pour cent par rapport à 2013 de l'enveloppe financière en raison de la diminution des coûts d'organisation de la treizième session annuelle de l'Assemblée à New York. Si le projet soumis évoque une possible augmentation des ressources en personnel, aucun chiffre n'a été indiqué précisément.

87. Le Comité a également été constaté une hausse régulière de la charge de travail du Secrétariat compte tenu de la grande variété de ses missions.

88. Le Comité a estimé que la mise en place progressive d'une réorganisation de la Cour, et notamment du Greffe, doit être un moment privilégié pour associer le Secrétariat à cette réflexion tout en recherchant les moyens de mutualiser certaines ressources (notamment dans le domaine des technologies de l'information). Ceci permettrait de ne pas accroître artificiellement le nombre de personnes en charge de ces missions.

89. En ce qui concerne la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, le Comité a relevé qu'elle souhaitait que son budget soit pris en charge par l'Assemblée à compter de 2014. Le Secrétariat a estimé les frais de voyage à La Haye des sept membres de la Commission à 22 834 euros, deux autres étant d'ores et déjà à La Haye. **La décision de savoir si les frais inhérents au fonctionnement de la Commission consultative doivent être pris en charge relève du seul ressort de l'Assemblée. Le Comité a recommandé que, si l'Assemblée devait donner une suite favorable au principe, elle devrait approuver cette demande de 22 834 euros.**

90. Le Comité souhaite que le Secrétariat dispose d'un personnel stable afin d'instaurer des relations de confiance à une période où sa charge de travail augmente régulièrement. **Le Comité a autorisé son président à tenir des consultations avec le directeur du Secrétariat afin de trouver un modèle d'organisation plus approprié. Il lui appartiendra également de mener une réflexion quant au niveau de ressource nécessaire. Un rapport circonstancié sera déposé lors de la vingt-deuxième session du Comité.**

91. **Le Comité a recommandé d'approuver les frais de représentation pour 2014 au même niveau que celui du budget approuvé pour 2013.**

v. Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant

92. En application du paragraphe 4 de l'article 112 du Statut de Rome, le Mécanisme de contrôle indépendant a compétence pour procéder à des inspections, évaluations et enquêtes. Le Comité a rappelé que l'Assemblée avait décidé que, dans un premier temps, le mandat du Mécanisme indépendant de contrôle serait limité aux enquêtes. Le Comité a noté que la mise en œuvre des fonctions d'évaluation et d'inspection ne manquerait pas de modifier la structure organisationnelle du Mécanisme de contrôle.

93. Le Comité a estimé que la fonction d'évaluation devait encore être précisée, car elle ne manquerait pas d'avoir des incidences sur les travaux d'autres sections de la Cour<sup>22</sup>. Il conviendrait de s'interroger encore sur la question d'un double emploi éventuel avec des activités d'évaluation existantes<sup>23</sup>, ainsi que sur le calendrier de cette réforme alors que dans le même temps la réorganisation des services, notamment au Greffe, se met en place.

94. À ce stade, le Comité ne peut qu'émettre des hypothèses de travail. Si l'Assemblée devait décider, lors de sa douzième session, à rendre pleinement opérationnel le Mécanisme de contrôle indépendant, il conviendrait alors de positionner le poste de responsable à un niveau hiérarchique suffisant (P-5) et de composer l'équipe d'un P-4, d'un P-2 et d'un agent des services généraux (Autres classes) afin de disposer d'un effectif qualifié. De même, un abondement de 255 000 euros du Grand programme VII-5 serait nécessaire de manière à permettre au Mécanisme de contrôle indépendant d'accomplir les missions qui lui ont été dévolues.

95. Si l'Assemblée estime, par contre, que des discussions sont encore nécessaires pour déterminer l'ampleur des missions à confier à ce mécanisme, il conviendrait alors de maintenir en l'état l'effectif de ce bureau ainsi que le budget approuvé pour 2013.

<sup>22</sup> Notamment le Bureau de l'audit interne.

<sup>23</sup> Dans la mesure où le Bureau de l'audit interne, le Commissaire aux comptes et le Comité du budget et des finances, remplissent chacun à leur façon des fonctions d'évaluation.

## B. Questions administratives

### 1. Structure organisationnelle de la Cour

96. Initialement, lors de sa dix-huitième session, le Comité avait recommandé que la Cour entreprenne une révision détaillée de sa structure organisationnelle, avec pour objectif la rationalisation des lignes hiérarchiques, l'identification d'opportunités de délégation de responsabilités et l'allègement des fonctions, processus et structures<sup>24</sup>. Le Comité a ensuite déclaré lors de sa dix-neuvième session<sup>25</sup> qu'il était nécessaire de pouvoir identifier des façons d'optimiser les performances financières de la Cour, d'éliminer les répétitions et les complexités inutiles et de s'assurer que la structure organisationnelle dans son ensemble est rationalisée et mise en place afin de mener à bien les objectifs de la Cour.

97. Lors de la session en cours, le Comité a pris connaissance de deux rapports réalisés par une société de conseil externe<sup>26</sup> exposant, d'une part, les résultats de l'étude menée au sein du Bureau du Procureur et, d'autre part, la présentation consolidée des études portant sur l'ensemble des organes de la Cour.

98. Le Comité a pris note que les études menées par la société de conseil visaient à améliorer les activités courantes des organes de la Cour. En particulier, les travaux réalisés au sein de chaque organe de la Cour ont été analysés afin de leur permettre de disposer d'une plus grande liberté d'action et de procéder à certains changements structurels. Cependant, le Comité a constaté qu'aucune conclusion n'avait été tirée des résultats de l'étude en vue d'améliorer la performance financière. Une simple version consolidée des trois études n'a pas fourni de vision transversale directement exploitable, de sorte que la Cour devra envisager de préparer une synthèse commune. Enfin, il est à regretter que certains aspects de l'examen, notamment en ce qui concerne les bureaux extérieurs, se fondent uniquement sur des documents.

99. Le Comité a observé que le Greffier avait intégré dans le projet de budget-programme 2014 pour le Grand programme III un rapport sur ses premiers efforts tendant à contenir ses demandes financières. Le Comité a encouragé le Greffier à poursuivre ses efforts et à tirer toutes les conclusions nécessaires de la réorganisation dans le cadre du Statut de Rome et dans le respect des règlements de la Cour. Il s'est félicité de ce que les premières études menées par le Greffe aient montré que, grâce à des gains de productivité et d'efficacité, le Grand programme III pourrait être maintenu à un niveau stable, nonobstant l'impact des activités judiciaires (GPI et GPII). Le Comité a prévu que des économies pourraient être dégagées grâce à ce processus.

**100. Le Comité a recommandé que la Cour lui adresse un rapport de synthèse lors de sa vingt-deuxième session qui expose clairement la position de l'ensemble des organes de la Cour quant aux recommandations figurant dans les rapports de la société de conseil. Il a également recommandé que la Cour lui expose l'impact des nouvelles stratégies de l'ensemble des organes sur les ressources humaines, les finances et les procédures internes de la Cour. Enfin, le Comité a encouragé le Greffier à poursuivre les efforts qu'il a engagés pour réorganiser ses services aux fins de rationaliser ses activités et de renforcer la transparence financière à long terme, et a demandé à être tenu informé.**

### 2. Passation des marchés

101. Le Comité s'est félicité des efforts entrepris par la Cour afin de coopérer dans le cadre d'activités d'achat conjoint avec d'autres organisations internationales et agences gouvernementales locales, et a recommandé que l'Unité des achats poursuive ces activités conformément à la règle 110.18 du Règlement financier et règles de gestion financière, et lui en fasse rapport lors de sa vingt-deuxième session. Le Comité a pris note des efforts visant à faire participer des partenaires du secteur privé et a encouragé l'Unité des achats à poursuivre l'examen de cette option commerciale.

<sup>24</sup> *Documents officiels... onzième session... 2012*(ICC-ASP/11/20), vol. II, partie B.1, paragraphe 29.

<sup>25</sup> *Ibid.*, partie B.2, paragraphes 70 et 72.

<sup>26</sup> CBF/21/18 et CBF/21/24.

### 3. Instructions administratives relatives au placement des liquidités

102. Le Comité a examiné le Rapport de la Cour sur l'Instruction administrative relative à ses placements en liquidités<sup>27</sup>, lequel explique les modifications apportées en 2012 par la Cour à l'Instruction administrative relative au placement des fonds excédentaires. La Cour a expliqué que les modifications apportées en 2012 répondaient à la crise financière persistante qui a affecté de nombreuses banques en Europe, et au déclassement de nombreuses banques européennes dont la note est passée de « AA » à « A ». Le Comité d'examen des placements estimait que la précédente Instruction administrative ne prévoyait pas une flexibilité suffisante pour permettre une réaction immédiate si une ou plusieurs banques présentaient soudainement plus de risques que prévu. La Cour a également indiqué qu'aucune banque néerlandaise n'avait de notation de placement à long terme dépassant le simple « A », mais que les fonds de la Cour étaient concentrés sur des placements à court terme et qu'aucun changement n'avait été apporté à la notation des placements à court terme.

103. Le Comité a pris note du rapport, notamment du fait que la Cour y indique qu'elle informera le Comité en cas de modifications importantes apportées à l'Instruction administrative.

### 4. Programme d'administrateurs auxiliaires

104. Le Comité a examiné le rapport de la Cour sur la mise en place d'un programme d'administrateurs auxiliaires<sup>28</sup>. La question figurait à l'ordre du jour du Comité depuis 2009 et le Comité avait exprimé à plusieurs reprises deux préoccupations potentielles importantes concernant le programme : premièrement, le programme risquait de privilégier injustement les jeunes administrateurs issus d'États donateurs, qui pouvaient se voir accorder la préférence lors des procédures de recrutement, ce qui pouvait affecter la représentation géographique au niveau de l'institution, et deuxièmement, les coûts associés au programme risquaient de ne pas être totalement couverts par les États donateurs, ce qui pouvait imposer à la Cour des incidences financières supplémentaires.

105. Le rapport révisé présenté par la Cour traitait de ces préoccupations. D'après la Cour, sa capacité permettait d'accueillir au moins 20 administrateurs auxiliaires. **Après les quelques modifications mineures apportées au projet de directives et au modèle de mémorandum d'accord entre la Cour et l'État donateur, le Comité a recommandé l'introduction du programme d'administrateurs auxiliaires à la Cour à titre d'essai, en tenant pleinement compte des inquiétudes exprimées par le Comité, notamment concernant les risques d'incidence sur la représentation géographique, et sous réserve d'un réexamen complet en 2017.**

### 5. Âge de départ à la retraite

106. Le Comité a examiné le Rapport sur l'application du relèvement de l'âge de cessation de service pour les fonctionnaires<sup>29</sup>. Dans son rapport sur les travaux de sa vingtième session<sup>30</sup>, le Comité avait estimé que la Cour devrait suivre la décision adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (« l'Assemblée générale »). Le Comité a observé que celle-ci avait décidé de relever l'âge obligatoire de cessation de service pour tous les fonctionnaires intégrant l'Organisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**107. Le Comité a recommandé que la Cour relève l'âge obligatoire de cessation de service à 65 ans pour tous les nouveaux fonctionnaires qui intégreront la Cour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

108. Le Comité a observé que la Commission de la fonction publique internationale avait recommandé à l'Assemblée générale de relever l'âge obligatoire de cessation de service à l'âge de 65 ans pour le personnel actuel, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et noté que l'Assemblée générale allait examiner cette proposition lors de sa soixante-huitième session (qui débute le 23 septembre 2013). **Par conséquent, le Comité a estimé qu'il examinerait**

<sup>27</sup> CBF/21/5.

<sup>28</sup> CBF/21/3.

<sup>29</sup> CBF/21/22.

<sup>30</sup> ICC-ASP/12/5/Rev.1.

**l'âge obligatoire de cessation de service pour le personnel actuel en se fondant sur une proposition de la Cour et sur les informations pertinentes concernant l'approche suivie par d'autres organisations internationales ainsi que les éventuelles décisions qui seront adoptées par l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité a demandé à la Cour de lui présenter un rapport à ce sujet, qu'il examinera lors de sa vingt-deuxième session.**

109. **Entretemps, dans l'attente de la décision de l'Assemblée lors de sa treizième session concernant les futures recommandations du Comité, le Comité a recommandé à la Cour d'accorder des prorogations jusqu'à la fin de l'année 2014 aux fonctionnaires qui atteindront l'âge de 62 ans en 2014 et souhaitent poursuivre leur service au sein de la Cour, à moins qu'ils ne doivent cesser leur service pour des raisons autres que l'âge, conformément au Statut et au Règlement du personnel.**

## **C. Questions d'audit**

### **1. Rapports d'audit**

#### **a) États financiers de la Cour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**

110. Le Comité a noté la nécessité pour la Cour d'améliorer son suivi des engagements non acquittés afin de réduire le niveau des annulations d'engagements relatifs à une période antérieure. Il est apparu que le montant des engagements non acquittés et annulés s'élevait à 1,5 million d'euros et qu'ils ne figuraient dans les livres de compte que 12 mois après la fin de l'exercice financier auquel ils correspondaient, tel que cela avait été prévu à l'article 4.4 du Règlement financier et règles de gestion financière.

**111. Par conséquent, le Comité a recommandé que la Cour élabore une annexe au rapport annuel habituel sur les résultats financiers, dans laquelle serait indiqué le nombre total d'engagements non acquittés ainsi que la somme totale des montants dus au 31 décembre de l'exercice financier correspondant, ainsi qu'une mise à jour des montants correspondants à la même période au 31 décembre de l'exercice précédent, accompagné d'un bilan la situation concernant la diminution souhaitée des engagements annulés.**

#### *Charges cumulées :*

112. Le Comité a relevé qu'au titre des avantages du personnel, la Cour avait accumulé 10,91 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour couvrir les congés annuels cumulés, ainsi que les primes de rapatriement et les autres indemnités de cessation de service.

113. La Cour a informé le Comité qu'un cabinet d'audit, Deloitte Pension Advisory BV, avait procédé à une étude actuarielle du passif de la Cour. Au total, le cabinet d'audit a évalué les avantages du personnel devant figurer au passif de la Cour à 10,71 millions d'euros (frais liés aux juges compris) au 31 décembre 2012 (5,13 millions d'euros au titre des congés annuels cumulés et 5,58 millions d'euros au titre des primes de rapatriement et des autres indemnités de cessation de service). En outre, le cabinet d'audit a également informé la Cour que les éventuelles primes d'assurance maladie s'élevaient à 5,93 millions d'euros.

114. La Cour a fait valoir que ce passif constituait ses obligations actuelles, lesquelles devraient provoquer une sortie de ressources à l'avenir, et a indiqué que d'autres organisations recommandaient cette pratique consistant à disposer de crédits afin d'honorer les engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

115. Dans le projet de budget-programme pour 2014, tous les avantages du personnel ont été comptabilisés au titre des dépenses de personnel, et répartis entre les coûts salariaux et les autres avantages du personnel. Selon la Cour, ce second poste comprend des éléments budgétisés sur la base des avantages dus, comme indiqué à l'annexe V d) du projet de budget-programme pour 2014. Les dépenses de personnel ont été évaluées selon les barèmes des traitements des Nations Unies, alors que les autres avantages du personnel ont été déterminés selon un ratio entre les dépenses communes de personnel et les coûts salariaux, ajoutés aux coûts salariaux. Pour 2014, le ratio utilisé par la Cour était de 44,35 pour cent.

116. Dans le projet de budget-programme pour 2014, le montant des avantages du personnel était ainsi estimé à 0,8 million d'euros.

117. Le Comité a estimé que, compte tenu de la mise en œuvre des normes IPSAS à compter du prochain exercice budgétaire, il était désormais nécessaire que la politique de financement des engagements de la Cour soit clairement définie.

118. Le Comité a fait remarquer que si cette pratique financière pouvait constituer un élément de bonne gestion des engagements de la Cour, une politique claire en matière de financement devrait permettre une meilleure compréhension des calculs financiers concernés.

119. Qui plus est, il convient d'élaborer des règles d'évaluation des engagements en fonction de critères précis et transparents, tels que :

- une stratégie que la Cour suggère à l'Assemblée à long terme afin de couvrir ses engagements ;
- la nature précise des avantages ainsi couverts ; et
- les modalités de calcul ainsi que des clés de ventilations claires entre les différentes composantes, notamment en ce qui concerne les primes de rapatriement et les autres indemnités de cessation de service.

120. Selon les premiers calculs de la Cour, intégrant les droits acquis au titre de l'assurance maladie, le montant actuellement disponible de 10,91 millions d'euros ne couvrirait que 66 pour cent du passif total (16,63 millions d'euros). Toutefois, le Comité a également été informé que le montant maximum des prestations versées au personnel au cours d'une année était à ce jour de 1,7 million d'euros.

121. Selon le rapport présenté par la Cour en août 2012<sup>31</sup>, les implications financières d'un régime de subvention des primes d'assurance maladie seraient relativement modérées au cours des premières années. Ces coûts devraient s'élever à 27 000 euros en 2015, et à 102 000 euros en 2020. L'étude actuarielle sur laquelle se fonde la Cour est une évaluation à long terme, qui n'a pas été communiquée au Comité. Toutefois, le Comité a estimé qu'à la lumière des informations disponibles à l'heure actuelle, il n'était pas nécessaire de provisionner des fonds à hauteur de 5,93 millions d'euros en 2014 pour couvrir les primes d'assurance maladie pour les retraités.

**122. Le Comité a recommandé à la Cour de lui présenter, à sa vingt-deuxième session, un rapport circonstancié sur sa pratique en matière de financement de ses engagements au titre des avantages du personnel, ainsi qu'une déclaration de politique couvrant tous les aspects de ce financement.**

**123. Il a par ailleurs recommandé que l'enveloppe de 0,8 million d'euros prévue au titre du projet de budget-programme pour 2014 ne soit pas approuvée, et ce, en attendant la soumission d'un document de politique générale à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité lors de sa vingt-deuxième session.**

**b) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**

124. Lorsqu'il a présenté ses rapports sur les états financiers de la Cour<sup>32</sup> et du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes<sup>33</sup>, le Commissaire aux comptes a informé le Comité que lesdits états étaient exempts d'erreurs significatives et reflétaient fidèlement la situation financière de la Cour et dudit Fonds et qu'il avait pu formuler à leur sujet une opinion dépourvue de réserve.

125. Le Comité s'est félicité de la présentation faite par le Commissaire aux comptes et a exprimé sa gratitude pour la qualité du travail fourni.

<sup>31</sup> CBF/19/13, paragraphe 8.

<sup>32</sup> ICC-ASP/10/12.

<sup>33</sup> ICC-ASP/10/13.

c) **Rapport du Bureau de l'audit interne et Comité d'audit**

126. Le Comité du budget et des Finances a reçu et analysé sept rapports contenant des informations sur les activités du Bureau de l'audit interne et du Comité d'audit et sur les actions menées en vue de mettre en œuvre leurs recommandations.

127. Le Comité a constaté que les mandats de certains membres externes du Comité d'audit ont été prolongés, mais aucune session n'a été tenue par le Comité d'audit depuis juin 2012. En conséquence, le plan d'audit du Bureau de l'audit interne pour 2013 n'a pas été approuvé.

**128. Le Comité a recommandé à la Cour de mener une réflexion approfondie sur le Comité d'audit comprenant, entre autres, son mandat, sa composition, sa désignation, en tenant compte notamment d'une représentation régionale équilibrée ainsi que de la chaîne de responsabilité et de la rémunération, et de lui faire rapport à sa vingt-deuxième session.**

129. Comme le plan d'action du Bureau de l'audit interne pour 2013, n'a pas été approuvé, le Comité n'a pas été en mesure de considérer sa mise en œuvre. Il a été informé verbalement du plan d'action du second semestre de l'année 2013.

**130. Le Comité a estimé que la meilleure façon d'assurer un suivi du plan de travail du Bureau de l'audit interne serait d'aligner le plan sur l'année calendaire. C'est-à-dire que lors de sa session d'avril de l'année N (la session d'avril étant consacrée notamment aux affaires administratives), il serait présenté au Comité les résultats de toutes ses activités réalisées au cours de l'année N-1 et le plan d'audit préparatoire pour l'année N+1. En d'autres termes, lors de la vingt-deuxième session du Comité qui se tiendra au mois d'avril 2014, le Bureau de l'audit interne informerait le Comité de toutes les activités réalisées en 2013 et du programme de travail prévu pour 2015. À la vingt-troisième session du Comité qui se tiendra en septembre 2014, le Bureau de l'audit interne présenterait son rapport aux fins de demande de budget pour l'année suivante.**

131. Le Comité a exprimé sa gratitude pour toutes les informations fournies par les différents documents présentés par le Bureau de l'audit interne et son espoir que l'évolution de ses relations avec le Comité lui permettrait de préparer un document transparent contenant toutes les informations afférentes à ses activités.

**132. Le Comité a pris note des informations concernant la mise en œuvre des recommandations du Bureau de l'audit interne, et a constaté qu'un an après l'audit, le taux d'exécution restait relativement modeste, à hauteur de 51 pour cent. Le comité a recommandé que soit confiée aux responsables des différentes sections la responsabilité de mettre en œuvre les recommandations d'audit qui les concernent et que soient intégrées des informations sur la mise en œuvre des recommandations dans le rapport annuel du Bureau de l'audit interne.**

**D. Aide judiciaire**

133. Le Comité a pris connaissance des rapports du Greffe relatifs à la mise en œuvre du contrôle et de l'évaluation du niveau d'exécution de l'aide judiciaire jusqu'à fin août 2013. Il a noté que la mise en œuvre du nouveau régime à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et l'application de la résolution ICC-ASP/11/Rés.1 permettait d'ores et déjà de dégager une économie globale de plus de 440 000 euros, tout en étant conscient que ladite réforme ne rentrait que progressivement en œuvre. Il s'est également félicité que le Greffe poursuive son analyse du nouveau mécanisme d'aide judiciaire.

134. Le Comité a estimé qu'il était désormais nécessaire d'attendre la fin des premiers cycles judiciaires avant de pouvoir tirer tous les enseignements de cette réforme et de disposer d'une approche globale de la question.

135. Le Comité estime enfin que deux séries d'évènements sont susceptibles d'avoir des effets directs sur le volume des crédits disponibles en matière d'aide judiciaire.

136. En premier lieu, il existe un lien financier entre le montant des crédits affectés à l'aide judiciaire et les décisions judiciaires de la Cour<sup>34</sup>. Ainsi pour 2012, sept décisions ont été rendues qui impactaient directement le budget du Greffe. Il est évident que les décisions visées relèvent de la seule autorité des juges. Le Comité souligne de nouveau qu'il lui semble difficile sinon impossible d'évaluer dans le projet de budget pour 2014 les retombées financières.

137. **Néanmoins, le Comité a recommandé au Greffe de mener une étude, à partir des principales décisions rendues, visant à dégager des thématiques communes aux différents jugements. De la sorte, le Greffe pourrait définir des axes d'amélioration des procédures existantes ce qui faciliterait l'évaluation des besoins financiers. Le Comité a demandé qu'un rapport lui soit soumis lors de sa vingt-deuxième session.**

138. **En second lieu, des affaires actuellement en appel devraient bientôt à leur terme et amener la Cour à envisager, le cas échéant, le versement de réparations. Une telle procédure novatrice est sans équivalent en la matière et rend impossible une approche financière liminaire. En l'état des textes, le Comité a invité la Cour à engager une réflexion commune sur les règles à observer et d'en faire rapport au Comité lors de sa vingt-deuxième session.**

## **E. Locaux de la Cour**

### **1. Aperçu**

139. Le Président du Comité de contrôle a informé le Comité sur l'état d'avancement des projets de construction et de transition. Il a présenté un mécanisme proposé par le Comité de contrôle pour financer la transition de la Cour dans les nouveaux locaux. Le Comité a étudié le rapport d'étape du Comité de contrôle<sup>35</sup>. Le Directeur du projet a fourni des explications complémentaires, et M. Peter Timmermanns, du cabinet de consultants néerlandais Brink Groep, a fait un point sur les progrès accomplis par le Groupe de travail sur le coût total de propriété.

140. Le Comité a relevé les progrès réalisés sur plusieurs fronts et a discuté des problèmes récurrents et des questions non réglées. La discussion s'est concentrée sur les coûts de transition et le mécanisme de financement.

141. Le Comité a fait observer qu'un montant de 595 500 euros avait été demandé pour les services rendus par les sections de la Cour concernées par le projet des locaux permanents, à la suite de la conclusion d'accords de prestation de services avec lesdites sections. Il a été convenu d'une rémunération forfaitaire pour les services qui seront rendus au cours des trois prochaines années. Afin de rendre transparente l'utilisation de ces ressources, le Comité a demandé à recevoir, lors de sa vingt-deuxième session, des informations sur l'exécution et l'attribution des ressources dans le rapport relatif à l'exécution du budget en 2013 et au cours du premier trimestre 2014.

### **2. État d'avancement du projet**

142. Depuis le début de la construction, en mars 2013, le projet de locaux permanents est conforme au budget approuvé de 190 millions d'euros, et aux calendriers établis. En effet, 6,3 millions d'euros ont été économisés. Tous les risques sont prévus et continuent de faire l'objet d'un suivi. La livraison des locaux à la Cour est toujours prévue pour septembre 2015, les installations étant pleinement opérationnelles en décembre 2015.

### **3. Un projet unifié**

143. Conscients de l'urgence de mettre en place une coordination afin d'assurer une efficacité accrue, le Comité de contrôle et la Cour ont revu la gouvernance du projet. Ils sont convenus d'unifier les projets de construction et de transition en un seul projet pour les locaux permanents, géré par le Directeur de projet, sous la supervision du Comité de contrôle et du Greffier. Le Comité de contrôle a revu la gouvernance conformément aux

<sup>34</sup> CBF/21/09P01.

<sup>35</sup> CBF/21/20.

résolutions applicables de l'Assemblée. Suite à la fusion des projets, une enveloppe budgétaire totale de 195,7 millions d'euros a été adoptée pour le projet des locaux permanents, couvrant tant les activités de construction que les activités de transition. Le Comité a salué les nouvelles mesures en matière de gouvernance en ce qu'elles contribueront à assurer que les stratégies de construction et de transition concordent parfaitement.

#### 4. Coûts de transition

##### Contexte

144. Les coûts de construction ont été fixés par l'Assemblée à un maximum de 190 millions d'euros aux niveaux de prix de 2014. Ce budget n'incluait pas les coûts de transition de la Cour dans les nouveaux locaux. Dans son estimation révisée, faite en avril 2013, la Cour a indiqué un coût total de transition de 18,5 millions d'euros, comprenant le coût des biens d'équipement non intégrés (coûts des éléments 2gv). À la suite d'une réévaluation des coûts effectuée par le Directeur de projet, le Comité de contrôle, en accord avec le Greffier, a révisé les coûts à la baisse pour les établir à 11,3 millions d'euros (à l'exclusion des dépenses de personnel de la Cour, initialement fixées à 3,2 millions d'euros, qui demeureront dans le budget ordinaire au niveau réduit de 1,5 million d'euros, réparti sur 2014, 2015 et 2016). Ce nouveau montant de 11,3 millions d'euros destiné à la transition devra être financé sur la dotation budgétaire globale de 195,7 millions d'euros pour les locaux permanents.

##### Financement des coûts de transition

##### *Proposition du Comité de contrôle*

145. Le Comité de contrôle a proposé un mécanisme de financement qui permettra de repousser à 2017 toute contribution future des États Parties, le cas échéant. Aussi, le montant de 11,3 millions d'euros serait financé moyennant l'utilisation séquentielle des dispositifs suivants :

- a) Économie de 5,6 millions d'euros sur les coûts de construction.
  - Le Directeur de projet a confirmé que cette économie pourrait être réalisée en toute sécurité.
- b) Cela laisserait un reliquat de 5,7 millions d'euros que le Comité de contrôle a proposé de financer comme suit :
  - 1) Excédents des budgets de 2012 à 2014 qui, en vertu du Règlement financier et règles de gestion financière, seraient crédités entre 2014 et 2016 après la vérification des comptes de la période considérée.
    - La Cour a noté que l'utilisation des fonds excédentaires pour le projet de transition était une option techniquement viable, pourvu que l'Assemblée approuve cette démarche moyennant une résolution ou un amendement au Règlement financier et règles de gestion financière. La Cour a également confirmé que les fonds excédentaires de 2012, qui devrait être de l'ordre de 2,5 millions d'euros, seraient disponibles en 2014. L'expérience de la Cour permet d'espérer des excédents supplémentaires en 2015 et 2016, bien que de telles projections demeurent incertaines.
  - 2) Avances de fonds temporaires sur les réserves de liquidités de la Cour (2014-2015) en attendant la disponibilité des excédents en question.
    - La Cour a fait remarquer que les réserves en liquidités ont été constituées pour couvrir les engagements en cours et futurs. Elle a confirmé qu'elle serait disposée à autoriser un recours prudent à ses réserves en liquidités pour autant qu'il s'agisse d'une mesure de dernier ressort et temporaire, portant sur un montant limité et assortie d'un calendrier de remboursement convenu.
  - 3) Avances de fonds temporaires sur le Fonds de roulement, selon que de besoin.

- La Cour a vivement déconseillé tout recours au Fonds de roulement. Ce Fonds doit rester intact, puisqu'il représente le matelas financier qui permet à la Cour de faire face à ses problèmes de liquidités à court terme, en attendant le versement des contributions mises en recouvrement, tout en exécutant son budget ordinaire.

4) Toute insuffisance résiduelle après l'achèvement du projet sera couverte par les contributions versées par les États Parties en 2017.

#### Observations du Comité

146. Selon le Comité, le mécanisme de financement proposé par le Comité de contrôle est considéré comme une option viable digne d'examen par l'Assemblée :

##### *Allègement budgétaire*

147. D'après l'estimation actuelle des dépenses de transition, le mécanisme de financement proposé par le Comité de contrôle réduirait la charge pesant sur le budget ordinaire de la Cour de 3,33 millions d'euros pour 2014 et de 13,52 millions d'euros pour 2015, soit un montant total de 16,85 millions d'euros.

##### *Enveloppe financière*

148. Comme l'a proposé le Comité de contrôle, l'enveloppe financière globale pour la construction et la transition devrait être limitée à 195,7 millions d'euros ; un mécanisme d'évaluation des coûts devrait être mis en place, notamment : i) un examen périodique semestriel des objectifs jusqu'à l'achèvement du projet ; et ii) une révision des coûts de façon à les ramener à un maximum de 193,7 millions d'euros d'ici à début juin 2014. **Le Comité a recommandé que le Directeur de projet identifie les dépenses au titre des activités en lien avec la construction et la transition, et présente un rapport pour chacune de ces deux activités. Le Comité a demandé à la Cour de procéder, en temps opportun, à un examen de la portée de l'utilisation prudente des réserves en liquidités, en cas de recours à cette mesure temporaire de dernier ressort. Toutefois, il a estimé – comme la Cour – que l'utilisation du Fonds de roulement pour financer les coûts de transition était à proscrire, dès lors que ce Fonds constituait un élément essentiel de la sécurité financière de la Cour. Tout solde à financer en 2015, ainsi que la combinaison appropriée des dispositifs de financement en 2015, pourrait faire l'objet d'un examen vers la fin de l'année 2014 et un rapport pourrait alors être soumis au Comité à sa vingt-troisième session.**

## 5. Examen des éléments « 2gv »

149. Le Comité a relevé, comme le Comité de contrôle l'a rappelé, qu'on attendait toujours une vérification de la liste des besoins en matière de transition. Comme ce dernier, le Comité est d'avis qu'une révision exhaustive de la liste devrait être faite en incluant : i) un inventaire complet des biens de la Cour, y compris leur valeur et état ; ii) des plans d'achat à court et moyen termes, y compris les possibilités de procéder à des achats de manière conjointe ; et iii) un prolongement de la vie utile des biens. Le Comité a rappelé à cet effet la demande de l'Assemblée, formulée à sa onzième session, « ... de réexaminer les options permettant éventuellement d'atténuer les coûts prévus, en retenant notamment l'idée de l'adéquation des équipements existants et de leur utilisation prolongée »<sup>36</sup>.

150. Dans le même ordre d'idée, le vérificateur externe avait également recommandé que la Cour prépare un rapport financier sur tous les éléments 2gv, en vue d'améliorer la gestion du projet en donnant aux États Parties une vue d'ensemble de ces coûts<sup>37</sup>.

151. Le Comité s'est félicité de la récente révision à la baisse des coûts réalisée par le Directeur de projet et des efforts continus du Directeur de projet pour dégager toujours plus d'économies. Par ailleurs, à l'instar du Comité de contrôle, il a estimé que, sous la nouvelle structure de gouvernance, le Directeur de projet avait désormais l'autorité de mettre en œuvre les recommandations énumérées ci-dessus.

<sup>36</sup> CBF/20/5/Rev.1, paragraphes 98 et 99.

<sup>37</sup> ICC-ASP/12/12, recommandation 1.

## 6. Augmentation de la capacité d'accueil des conférences

### Rapport du Comité de contrôle

152. Le Comité de contrôle a informé le Comité qu'il avait approuvé une modification de l'aménagement des nouveaux locaux afin qu'ils puissent accueillir des événements de grande envergure, dont éventuellement les réunions de l'Assemblée. Il a également approuvé un budget de 0,7 million d'euros maximum, qui sera financé par les économies dégagées sur les coûts de construction. Comme par le passé, c'est l'Assemblée qui décidera du lieu de la tenue des réunions.

### Observations du Comité

153. D'un point de vue technique et financier, qui relève de son domaine de compétence, le Comité a pris note que le Comité de contrôle et le Directeur de projet avaient présenté une analyse de rentabilisation convaincante. Organiser des réunions de l'Assemblée dans les nouveaux locaux plutôt qu'au Palais des Congrès de La Haye représenterait des économies considérables, qui pourraient amortir l'investissement initial après seulement trois réunions. De plus, le nouveau plan permettrait une utilisation souple et efficiente des locaux tout au long de leur durée de vie.

### Paiements forfaitaires

154. Le Comité de contrôle a informé le Comité qu'au début du mois de septembre 2013, 43 États Parties avaient opté pour un paiement forfaitaire, pour un montant de 42,3 millions d'euros. Plusieurs autres États Parties avaient également exprimé leur intérêt pour un éventuel paiement anticipé de leurs contributions, avant l'échéance fixée à juin 2015.

## 7. Groupe de travail sur le coût total de propriété

155. Le Comité de contrôle a informé le Comité que le Groupe de travail, mis sur pied en mars 2013 et dirigé par le Directeur de projet, examinait plusieurs approches de financement du coût total de propriété, notamment tous les futurs frais afférents à l'utilisation et à la possession des nouveaux locaux. Les coûts estimés, entre 11,5 millions d'euros et 12,8 millions d'euros, devraient avoir une incidence sur le budget annuel de 2016 et les suivants. Le Groupe de travail compte présenter une mise à jour sur ses travaux d'ici à la douzième session de l'Assemblée en novembre 2013, et les résultats finaux d'ici à la treizième session de l'Assemblée en 2014.

## 8. Contrat de location des locaux provisoires

### Contexte

156. À sa vingtième session en avril 2013, le Comité a noté que, comme le Comité de contrôle l'avait fait observer, les contrats de location de la Cour pour ses locaux provisoires arrivaient à leur terme au cours de l'année 2016. Toutefois, on a estimé que la Cour aurait emménagé dans ses nouveaux locaux permanents à la fin du mois de décembre 2015. En conséquence, la Cour risquait d'être contrainte de payer un loyer, même après avoir quitté les locaux provisoires, et bien qu'il soit utile de bénéficier d'une certaine souplesse en cas de retard imprévu. Le Comité a demandé au Comité de contrôle et à la Cour de définir une stratégie sur la procédure à suivre. Il a également demandé à la Cour de lui soumettre une analyse de tous les accords de location actuellement en cours s'agissant des dispositions concernant la résiliation et les risques financiers afférents et de lui faire rapport à sa vingt et unième session.

### Rapport de la Cour

157. Le Comité a examiné le rapport de la Cour relatif aux contrats de location actuels pour les locaux provisoires<sup>38</sup>. Le rapport donne des détails sur les contrats de location en cours pour les locaux provisoires, un aperçu des dispositions concernant la résiliation et les risques financiers possibles, ainsi que des propositions pour une stratégie future.

<sup>38</sup> CBF/21/23.

*Dates de résiliation*

158. La première date de résiliation pour les locaux de Haagseveste est le 30 juin 2016, avec un préavis de 15 mois, soit au 31 mars 2015. À l'origine, le bail du bâtiment de l'Arc sur Saturnusstraat arrivait à son terme en 2012. Suite aux décisions de l'Assemblée, la Cour a ouvert des négociations avec le ministère néerlandais du Logement (RGD) sur le renouvellement du bail. Lorsque le Comité s'est réuni, ce bail n'avait pas encore été signé, dans la mesure où les pourparlers entre le RGD et la Cour sur les dispositions légales du contrat venaient seulement d'aboutir. Selon ces dispositions, le terme du nouveau bail était fixé au 31 mars 2016, avec un préavis de 13 mois. La Cour a toutefois indiqué que le contrat de location était à présent prêt à être signé. La Cour n'a pas expliqué la manière dont elle entendait procéder.

*Risques financiers*

159. La poursuite des baux jusqu'à leur terme en 2016 entraînerait des coûts allant jusqu'à 1,9 million d'euros<sup>39</sup>.

*Stratégie*

160. La Cour a laissé entendre qu'il serait difficile de procéder à la renégociation des termes des contrats avec les propriétaires des bâtiments par des voies commerciales traditionnelles. Elle a proposé que les États Parties se mettent directement en contact avec l'État hôte. La Cour a également l'intention d'entretenir des relations avec le RGD et l'État hôte afin que ce dernier prenne en charge les loyers précédant la date de résiliation officielle des contrats, et puisse éventuellement démarrer plus tôt que prévu les travaux de rénovation. Pour plus d'informations, voir les chapitres III et V du rapport.

Observations du Comité

161. Les propositions visant à privilégier des pourparlers au niveau des États Parties reposent sur des considérations politiques qui vont au-delà des compétences du Comité.

162. D'un point de vue financier, le Comité a convenu, néanmoins, de la pertinence de l'observation émise par le Comité de contrôle en avril 2013, qui a estimé que la question était urgente, dans la mesure où le résultat des négociations pouvait dépendre d'une ouverture précoce des pourparlers. De même, il faudrait tenir compte de la durée du préavis pouvant aller jusqu'à 15 mois. Le rapport ne précisait pas dans quelle mesure cette question avait avancé. En effet, il est apparu que les négociations concernant le renouvellement du bail pour Saturnusstraat avec une date de résiliation fixée à la fin du mois de mars 2016 avaient abouti alors que surgissait la question d'un éventuel problème de calendrier après l'avancement de la date d'emménagement de la Cour dans ses nouveaux locaux. **Le Comité a invité la Cour et le Comité de contrôle à lui soumettre, à sa vingt-deuxième session, un rapport d'étape recensant, le cas échéant, les questions techniques ou financières pour lesquelles ils pourraient souhaiter obtenir son avis.**

**F. Fonds au profit des victimes****1. Politique de gestion des risques**

163. Le Comité a examiné le Rapport de la Cour et du Secrétariat du Fonds au profit des victimes sur les risques liés aux opérations de change<sup>40</sup>. Le Comité a rappelé ses inquiétudes antérieures concernant l'éventuelle exposition du Fonds au profit des victimes à des pertes imprévisibles, dues à des fluctuations des taux de change. Le Comité a relevé que lors d'un atelier consacré au classement des risques par priorité, le Fonds au profit des victimes avait classé la probabilité du risque de change dans la catégorie des « risques élevés » et placé l'impact et la vulnérabilité dans celle des risques moyens.

164. Le Comité a pris note de la politique et des mesures d'atténuation déterminées par le Fonds au profit des victimes afin d'aborder cette question, notamment la définition d'une

<sup>39</sup> *Ibid.*, paragraphe 15.

<sup>40</sup> CBF/21/21.

« propension au risque » pour chaque monnaie dans laquelle travaille le Fonds au profit des victimes, et a encouragé celui-ci à mettre ces mesures en pratique dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques. **Le Comité a demandé au Fonds au profit des victimes de lui soumettre un rapport d'étape sur la gestion des risques liés aux opérations de change lors de sa vingt-deuxième session.**

165. Le Comité a également été informé que, dans la décision rendue dans l'affaire Lubanga, la Chambre de première instance I avait investi le Fonds au profit des victimes de rôles et responsabilités importants en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'ordonnances de réparation appropriées. Il a été observé que, dans l'attente des procédures d'appel dans cette affaire, les coûts éventuels pour le Secrétariat du Fonds ne pouvaient pas encore être évalués ni quantifiés.

## G. Questions diverses

### 1. Intermédiaires

166. Le Comité a examiné le Deuxième rapport de la Cour sur les conséquences financières du projet de Directives régissant les rapports entre la Cour et les intermédiaires<sup>41</sup>. Lors de sa dernière session, en avril 2013, le Comité avait pris connaissance de la politique que la Cour entendait mener quant à l'emploi des intermédiaires.

167. Le Comité a souligné que les éléments d'information exposés par la Cour n'étaient que partiels selon ses propres remarques et qu'il était aujourd'hui difficile de procéder à une identification pertinente des coûts. Trois sections du Greffe étaient concernées<sup>42</sup>. Quant au Bureau du Procureur, il a estimé que ses dépenses en 2012 avaient représenté la somme de 5 490 euros, montant qui devrait s'accroître en 2013.

168. Le Comité s'est félicité de l'élaboration de ce projet de directives et a estimé que l'Assemblée devrait se saisir désormais de ce sujet. Leur adoption ne manquerait pas de renforcer la sécurité des procédures judiciaires si le recours à des intermédiaires devait être utilisé avec prudence et d'une manière clairement compréhensible par les parties.

### 2. Documentation présentée au Comité du budget et des finances

169. Le Comité a relevé que la Cour continuait de présenter plusieurs documents après la date limite. Le Comité a réaffirmé combien il était important de présenter à temps tous les documents nécessaires pour chaque session afin qu'elle puisse travailler de manière efficace. **Le Comité a recommandé à la Cour de communiquer l'ensemble des documents et rapports qui lui sont demandés 45 jours au moins avant une session du Comité.**

### 3. Futures réunions du Comité

170. Le Comité a décidé, à titre provisoire, de tenir ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions à La Haye, respectivement du 28 avril au 2 mai 2014, et du 7 au 17 octobre 2014.

<sup>41</sup> CBF/21/8.

<sup>42</sup> Notamment la Section de la participation des victimes et des réparations, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et la Section de la sécurité.

## Annexe I

## Liste des documents

<i>Cote du document CBF</i>	<i>Titre</i>	<i>La cote du document CBF est devenue</i>
CBF/21/1	Ordre du jour provisoire	
CBF/21/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	
CBF/21/2	Deuxième rapport trimestriel du Greffe sur le contrôle et l'évaluation du niveau d'exécution de l'aide judiciaire	ICC-ASP/12/50
CBF/21/3	Rapport révisé de la Cour sur le programme d'administrateurs auxiliaires	ICC-ASP/12/52
CBF/21/4	Rapport de la Cour sur la passation des marchés	
CBF/21/5	Rapport de la Cour sur l'Instruction administrative relative à ses placements en liquidités	
CBF/21/6	Rapport de la Cour sur son Fonds de roulement	
CBF/21/7	Rapport de la Cour sur les amendements du Règlement financier et règles de gestion financière rendus nécessaires par la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le Service public (IPSAS)	ICC/ASP/12/18
CBF/21/8	Deuxième rapport de la Cour sur les conséquences financières du projet de Directives régissant les rapports entre la Cour et les intermédiaires	ICC-ASP/12/53
CBF/21/9	Deuxième rapport de la Cour sur l'évaluation et la révision des politiques en matière de remplacement d'actifs et de passation par pertes et profits	
CBF/21/10	Rapport sur la composition et les règles régissant le Comité d'audit	
CBF/21/11	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne - 2e semestre 2012	
CBF/21/12	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne - 1 <sup>er</sup> semestre 2013	
CBF/21/13	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne - Mise en œuvre des recommandations d'audit : situation au 30/06/13	
CBF/21/14	Rapport sur la procédure de clôture des recommandations du Bureau de l'audit interne – Juin 2013	
CBF/21/15	Bureau de l'audit interne - Stratégie d'audit informatique 2014-2015 & plan d'audit informatique 2013	
CBF/21/16	Rapport du Bureau de l'Audit Interne sur ses activités en 2014	
CBF/21/17	Rapport de la Cour sur le financement des projets pluriannuels	ICC-ASP/12/22
CBF/21/18	Rapport sur la structure organisationnelle de la Cour	
CBF/21/19	Troisième rapport trimestriel du Greffe sur le contrôle et l'évaluation du niveau d'exécution de l'aide judiciaire appliquée entre l'entrée en vigueur des amendements et la fin du mois d'août 2013	ICC-ASP/12/51
CBF/21/20	Deuxième rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle	
CBF/21/21	Rapport de la Cour et du Secrétariat du Fonds au profit des victimes sur les risques liés aux opérations de change	
CBF/21/22	Rapport de la Cour sur l'application du relèvement de l'âge de cessation de service pour les nouveaux fonctionnaires à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 et pour les fonctionnaires actuels	
CBF/21/23	Rapport de la Cour sur ses contrats de location en cours pour les locaux provisoires	ICC-ASP/12/54
CBF/21/24	Rapport d'ensemble sur la structure organisationnelle de la Cour	
ICC-ASP/12/10	Projet de budget-programme pour 2014 de la Cour pénale internationale	
ICC-ASP/12/11	Rapport de la Cour sur l'incidence des mesures visant à faire correspondre la masse budgétaire du budget de la Cour pénale internationale pour 2014 à la masse budgétaire approuvée pour 2013	
ICC-ASP/12/12	États financiers pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012	
ICC-ASP/12/13	États financiers du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012	
ICC-ASP/12/14	Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013	
ICC-ASP/12/24	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2013	

## Annexe II

## État des contributions au 13 septembre 2013 (en euros)

États Parties	Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents	Rentrées et crédits au titre des exercices précédents	Contributions non acquittées au titre des exercices précédents	Contributions mises en recouvrement au titre de l'exercice 2013	Rentrées et crédits au titre de l'exercice 2013	Contributions non acquittées au titre de l'exercice 2013	Contributions non acquittées au titre du Fonds en cas d'imprévis	Montant total des contributions non acquittées
1 Afghanistan	31 598	31 598	-	8 851	8 851	-	-	-
2 Afrique du Sud	4 518 268	4 518 268	-	662 378	662 378	-	-	-
3 Albanie	94 584	94 584	-	17 814	17 814	-	-	-
4 Allemagne	116 522 250	116 522 250	-	12 715 822	12 715 822	-	-	-
5 Andorre	90 707	90 707	-	14 229	14 229	-	-	-
6 Antigua-et-Barbuda	31 602	26 205	5 397	3 585	-	3 585	92	9 074
7 Argentine	7 297 111	7 297 111	-	769 264	769 264	-	-	-
8 Australie	24 387 158	24 387 158	-	3 693 161	3 693 161	-	-	-
9 Autriche	11 963 213	11 963 213	-	1 420 998	1 420 998	-	-	-
10 Bangladesh	40 473	40 473	-	11 204	11 204	-	-	-
11 Barbade	121 142	121 142	-	14 229	13 354	875	64	939
12 Belgique	14 924 036	14 924 036	-	1 777 060	1 777 060	-	-	-
13 Belize	13 762	13 762	-	1 793	1 679	114	8	122
14 Bénin	27 832	23 035	4 797	5 378	-	5 378	24	10 199
15 Bolivie (État plurinational de)	100 740	100 740	-	16 022	-	16 022	72	16 094
16 Bosnie-Herzégovine	106 610	106 610	-	30 251	30 251	-	-	-
17 Botswana	200 811	200 811	-	30 251	30 073	178	135	313
18 Brésil	19 030 288	19 030 288	-	5 224 519	-	5 224 519	23 316	5 247 835
19 Bulgarie	343 088	343 088	-	83 694	83 694	-	-	-
20 Burkina Faso	29 876	25 045	4 831	5 378	-	5 378	56	10 265
21 Burundi	12 138	12 138	-	1 793	1 684	109	8	117
22 Cambodge	27 832	27 832	-	7 171	7 171	-	-	-
23 Canada	41 126 985	41 126 985	-	5 313 478	5 313 478	-	-	-
24 Cap-Vert	1 610	1 603	7	1 793	-	1 793	8	1 808
25 Chili	1 183 118	1 183 118	-	594 706	297 249	297 457	2 654	300 111
26 Chypre	590 852	590 852	-	83 694	83 694	-	-	-
27 Colombie	1 872 973	1 872 973	-	461 155	461 155	-	-	-
28 Comores	9 332	605	8 727	1 793	-	1 793	46	10 566
29 Congo	21 877	17 046	4 831	8 851	-	8 851	73	13 755
30 Costa Rica	434 224	434 224	-	67 672	59 910	7 762	302	8 064
31 Côte d'Ivoire	-	-	-	12 436	12 436	-	-	-
32 Croatie	848 674	848 674	-	224 415	224 415	-	-	-
33 Danemark	10 078 459	10 078 459	-	1 201 961	1 201 961	-	-	-
34 Djibouti	13 566	5 245	8 321	1 793	-	1 793	46	10 160
35 Dominique	13 762	9 368	4 394	1 793	-	1 793	46	6 233

<i>États Parties</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents</i>	<i>Rentrées et crédits au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions non acquittées au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Rentrées et crédits au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Contributions non acquittées au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Contributions non acquittées au titre du Fonds en cas d'imprévis</i>	<i>Montant total des contributions non acquittées</i>	
36	Équateur	372 412	372 412	-	78 316	426	77 890	350	78 240
37	Espagne	39 727 262	39 727 262	-	5 293 983	5 293 983	-	-	-
38	Estonie	312 702	312 702	-	71 257	71 257	-	-	-
39	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	82 889	82 889	-	14 229	11 549	2 680	64	2 744
40	Fidji	50 679	50 679	-	5 378	2 641	2 737	24	2 761
41	Finlande	7 620 082	7 620 082	-	924 215	924 215	-	-	-
42	France	84 892 253	84 892 253	-	9 959 312	9 959 312	-	-	-
43	Gabon	146 018	73 928	72 090	35 629	-	35 629	691	108 410
44	Gambie	13 762	13 762	-	1 793	1 793	-	-	-
45	Géorgie	53 693	53 693	-	12 436	12 436	-	-	-
46	Ghana	65 048	55 376	9 672	24 985	-	24 985	178	34 835
47	Grèce	8 344 460	8 344 460	-	1 136 082	21 647	1 114 435	5 070	1 119 505
48	Grenade	2 251	-	2 251	1 793	-	1 793	24	4 068
49	Guatemala	22 565	-	-	48 065	45 691	2 374	215	2 589
50	Guinée	27 137	21 100	6 037	1 793	-	1 793	84	7 914
51	Guyana	12 138	12 138	-	1 793	1 793	-	-	-
52	Honduras	82 721	82 721	-	14 229	9 488	4 741	64	4 805
53	Hongrie	3 020 742	3 020 742	-	473 703	473 703	-	-	-
54	Îles Cook	6 452	6 452	-	1 793	1 664	129	8	137
55	Îles Marshall	13 762	8 445	5 317	1 793	-	1 793	46	7 156
56	Irlande	5 892 756	5 892 756	-	744 279	744 279	-	-	-
57	Islande	517 976	517 976	-	48 065	48 065	-	-	-
58	Italie	68 734 639	68 734 639	-	7 920 415	7 920 415	-	-	-
59	Japon	104 685 721	104 685 721	-	19 290 082	19 290 082	-	-	-
60	Jordanie	167 985	167 985	-	39 214	-	39 214	175	39 389
61	Kenya	121 688	121 688	-	23 192	23 192	-	-	-
62	Lesotho	13 762	13 762	-	1 793	1 685	108	8	116
63	Lettonie	324 321	324 321	-	83 694	62 100	21 594	374	21 968
64	Libéria	12 138	6 527	5 611	1 793	-	1 793	46	7 450
65	Liechtenstein	110 071	110 071	-	16 022	16 022	-	-	-
66	Lituanie	541 601	541 601	-	129 966	129 966	-	-	-
67	Luxembourg	1 157 592	1 157 592	-	144 195	144 195	-	-	-
68	Madagascar	18 488	13 574	4 914	5 378	-	5 378	138	10 430
69	Malawi	14 143	12 533	1 610	3 585	-	3 585	26	5 221
70	Maldives	1 738	1 738	-	1 793	1 793	-	-	-
71	Mali	27 832	27 832	-	7 171	4 820	2 351	32	2 383
72	Malte	217 553	217 553	-	28 458	28 458	-	-	-
73	Maurice	151 400	151 400	-	23 192	18 045	5 147	104	5 251
74	Mexique	23 937 199	23 937 199	-	3 279 959	3 279 959	-	-	-
75	Mongolie	18 447	18 447	-	5 378	5 378	-	-	-

	<i>États Parties</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents</i>	<i>Rentrées et crédits au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions non acquittées au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Rentrées et crédits au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Contributions non acquittées au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Contributions non acquittées au titre du Fonds en cas d'imprévus</i>	<i>Montant total des contributions non acquittées</i>
76	Monténégro	24 067	24 067	-	8 851	8 851	-	-	-
77	Namibie	92 571	92 571	-	17 814	17 814	-	-	-
78	Nauru	13 762	13 762	-	1 793	1 708	85	8	93
79	Niger	18 447	7 943	10 504	3 585	-	3 585	92	14 181
80	Nigéria	787 256	787 256	-	160 217	117 399	42 818	715	43 533
81	Norvège	10 676 869	10 676 869	-	1 515 336	1 515 336	-	-	-
82	Nouvelle-Zélande	3 451 359	3 451 359	-	450 511	450 511	-	-	-
83	Ouganda	68 829	68 829	-	10 644	51	10 593	48	10 641
84	Panama	292 466	292 466	-	46 272	46 272	-	-	-
85	Paraguay	113 545	113 545	-	17 814	17 713	101	80	181
86	Pays-Bas	24 866 342	24 866 342	-	2 945 185	2 945 185	-	-	-
87	Pérou	1 211 776	1 211 776	-	208 394	163 311	45 083	930	46 013
88	Philippines	168 138	168 138	-	274 273	274 273	-	-	-
89	Pologne	8 179 920	8 179 920	-	1 640 036	1 640 036	-	-	-
90	Portugal	6 906 175	6 906 175	-	843 994	16 104	827 890	3 767	831 657
91	République centrafricaine	13 762	11 744	2 018	1 793	-	1 793	46	3 857
92	République de Corée	28 214 381	28 214 381	-	3 550 647	3 550 647	-	-	-
93	République démocratique du Congo	41 904	41 904	-	5 378	65	5 313	24	5 337
94	République de Moldova	6 295	6 295	-	5 378	5 378	-	-	-
95	République dominicaine	378 099	250 093	128 006	80 108	-	80 108	1 955	210 069
96	République tchèque	1 736 583	1 736 583	-	687 363	687 363	-	-	-
97	République-Unie de Tanzanie	90 401	65 966	24 435	11 204	-	11 204	354	35 993
98	Roumanie	1 417 014	1 417 014	-	402 446	288 373	114 073	1 796	115 869
99	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	88 460 083	88 460 083	-	9 222 092	9 222 092	-	-	-
100	Saint-Kitts-et-Nevis	9 332	9 332	-	1 793	1 793	-	-	-
101	Saint-Marin	40 668	40 668	-	5 378	5 378	-	-	-
102	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	13 566	11 956	1 610	1 793	-	1 793	11	3 414
103	Sainte-Lucie	3 404	-	3 404	1 793	-	1 793	46	5 243
104	Samoa	13 644	13 644	-	1 793	1 793	-	-	-
105	Sénégal	69 128	59 524	9 604	10 644	-	10 644	48	20 296
106	Serbie	355 264	355 264	-	71 257	71 257	-	-	-
107	Seychelles	6 808	6 808	-	1 793	1 793	-	-	-
108	Sierra Leone	13 762	9 367	4 395	1 793	-	1 793	46	6 234
119	Slovaquie	1 176 147	1 176 147	-	304 524	304 524	-	-	-

	<i>Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents</i>	<i>Rentrées et crédits au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions non acquittées au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Rentrées et crédits au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Contributions non acquittées au titre de l'exercice 2013</i>	<i>Contributions non acquittées au titre du Fonds en cas d'imprévis</i>	<i>Montant total des contributions non acquittées</i>
110 Slovénie	1 287 707	1 287 707	-	178 031	178 031	-	-	-
111 Suède	14 383 826	14 383 826	-	1 709 500	1 709 500	-	-	-
112 Suisse	16 291 293	16 291 293	-	1 864 339	1 864 339	-	-	-
113 Suriname	15 825	15 825	-	7 171	4 816	2 355	32	2 387
114 Tadjikistan	18 447	18 447	-	5 378	3 213	2 165	24	2 189
115 Tchad	13 750	13 750	-	3 585	46	3 539	16	3 555
116 Timor-Leste	13 644	13 603	41	3 585	-	3 585	16	3 642
117 Trinité-et-Tobago	424 114	424 114	-	78 316	78 316	-	-	-
118 Tunisie	63 738	63 738	-	64 087	49 602	14 485	286	14 771
119 Uruguay	490 180	488 459	1 721	92 545	-	92 545	413	94 679
120 Vanuatu	1 480	-	1 480	1 793	-	1 793	8	3 281
121 Venezuela (République bolivarienne du)	3 174 062	3 174 062	-	1 116 475	176 721	939 754	4 983	944 737
122 Zambie	32 134	32 134	-	10 644	-	10 644	48	10 692
<i>Écart d'arrondissement</i>				<i>-124</i>				
	<b>822 788 596</b>	<b>822 430 006</b>	<b>336 025</b>	<b>112 039 600</b>	<b>102 882 641</b>	<b>9 157 083</b>	<b>50 463</b>	<b>9 543 571</b>

Remarque : Ce tableau comprend les mises en recouvrement non acquittées au titre du budget-programme ainsi que les mises en recouvrement exceptionnelles pour réapprovisionner le Fonds en cas d'imprévis. Il ne comprend pas les avances non remboursées au titre du Fonds de roulement.

## Annexe III

### Liste des évènements susceptibles avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2014

#### I. Événements prévus par le Statut de Rome, mais pas encore certains

- a) Préparation du procès *Gbagbo* suite à la confirmation des charges : juillet – décembre 2014 (incidences financières possibles : 640 000 euros)
- b) Préparation du procès *Ntaganda* suite à la confirmation des charges : juillet – décembre 2014 (incidences financières possibles : 640 000 euros)

#### II. Événements susceptibles d'entraîner des retards dans les procédures en cours

- a) Retards de procédure dus à des obstacles imprévus en termes de preuve [exemple : indisponibilité (temporaire) de témoins]
- b) Retards de procédure dus à des questions de santé concernant l'accusé (exemple : phase préliminaire de la procédure dans l'affaire *Gbagbo* en 2012)
- c) Katanga : possibilité que la Défense demande la comparution de témoins supplémentaires pour la détermination finale du mode de responsabilité, ce qui entraînera une prorogation de la procédure jusqu'au début de 2014
- d) Questions faisant l'objet d'un appel interlocutoire devant la Chambre d'appel : tout appel interlocutoire (demandant un effet suspensif) interjeté dans le cadre des procès qui ralentira l'avancement des procédures sur le fond

#### III. Événements actuellement imprévisibles

- a) Renvoi d'une situation à la Cour par le Conseil de sécurité des Nations Unies
- b) Renvoi par un État Partie
- c) Ouverture par le Procureur d'une enquête de sa propre initiative concernant une situation nouvelle (après avoir sollicité et obtenu l'autorisation de la Chambre préliminaire)
- d) Arrestation ou remise à la Cour de personnes visées par un mandat d'arrêt (exemple : Bosco Ntaganda au début de cette année)
- e) Remise à la Cour de personnes visées par un mandat d'arrêt et déjà détenues dans d'autres pays (exemples : Simone Gbagbo ; Saif Al-Islam Qadhafi ; Abdullah Al-Senussi)
- f) Indisponibilité (temporaire) d'un juge ou d'autres parties fondamentales pour la procédure pour raison de grave maladie

## Annexe IV

## Demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus – 2013

<i>N<sup>o</sup></i>	<i>Date</i>	<i>Description de la demande</i>	<i>Montant initial (en euros)</i>	<i>1<sup>er</sup> examen (en euros)</i>	<i>2<sup>e</sup> examen (en euros)</i>
1	17/12/2012	Prolongation du service de juges pour la République démocratique du Congo et demandes parallèles de supplément d'aide judiciaire pour l'équipe de la Défense dans l'affaire le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui.	311 087	244 800	244 800
2	17/12/2012	Poursuite des procédures de la phase préliminaire dans l'affaire le Procureur c. Laurent Gbagbo au cours des sept premiers mois de 2013.	509 100	366 900	366 900
3	09/04/2013	Frais inévitables dans le cadre de la situation au Mali.	4 279 200	3 791 200	3 241 200
4	15/04/2013	Frais inévitables dans l'affaire le Procureur c. Germain Katanga dans la situation de République démocratique du Congo, à savoir la nécessaire prolongation des mandats de deux juges de la Chambre de première instance II au-delà de l'extension de leur mandat.	414 500	414 500	414 500
5	18/04/2013	Frais inévitables et imprévus liés au transfèrement de suspects au siège de la Cour.	124 554	124 554	124 554
6	12/06/2013	Frais inévitables dans l'affaire le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo.	230 500	230 500	230 500
7	18/06/2013	Frais inévitables dans l'affaire le Procureur c. Bosco Ntaganda, dans le cadre de la situation en République démocratique du Congo.	2 588 600	2 588 600	2 588 600
<b>Montant total des notifications</b>			<b>8 457 541</b>	<b>7 761 054</b>	<b>7 211 054</b>

## Annexe V

## Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances

### Comparaison du projet de budget avec les recommandations formulées par le Comité du budget et des finances (milliers d'euros)

Tableau 1: Ensemble des grands programmes

Ensemble des grands programmes	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
<i>Juges</i>	3 835,6		3 835,6	3 835,6		3 835,6			
Administrateurs	20 945,8	21 946,5	42 892,3	20 739,8	21 732,8	42 472,6	-206,0	-213,7	-419,7
Agents des services généraux	11 885,6	9 547,4	21 433,0	11 768,1	9 470,3	21 238,4	-117,5	-77,1	-194,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>32 831,4</i>	<i>31 493,9</i>	<i>64 325,3</i>	<i>32 507,9</i>	<i>31 203,1</i>	<i>63 711,0</i>	<i>-323,5</i>	<i>-290,8</i>	<i>-614,3</i>
Personnel temporaire	3 125,3	16 896,7	20 022,0	2 823,4	14 200,7	17 024,1	-301,9	-2 696,0	-2 997,9
Personnel temporaire pour les réunions	474,7	68,8	543,5	474,7	68,8	543,5			
Heures supplémentaires	260,4	141,6	402,0	260,4	98,1	358,5		-43,5	-43,5
Consultants	34,6	244,0	278,6	33,4	240,3	273,7	-1,2	-3,7	-4,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3 895,0</i>	<i>17 351,1</i>	<i>21 246,1</i>	<i>3 591,9</i>	<i>14 607,9</i>	<i>18 199,8</i>	<i>-303,1</i>	<i>-2 743,2</i>	<i>-3 046,3</i>
Voyages	1 135,7	4 338,5	5 474,2	1 127,7	4 056,9	5 184,6	-8,0	-281,6	-289,6
Représentation	40,0		40,0	31,0		31,0	-9,0		-9,0
Services contractuels	2 349,3	2 145,1	4 494,4	2 305,1	2 100,0	4 405,1	-44,2	-45,1	-89,3
Formation	473,9	255,0	728,9	473,9	229,9	703,8		-25,1	-25,1
Conseil pour la Défense		2 866,4	2 866,4		2 866,4	2 866,4			
Conseil pour les victimes		3 000,7	3 000,7		3 000,7	3 000,7			
Frais généraux de fonctionnement	12 200,6	5 745,3	17 945,9	12 188,6	5 395,2	17 583,8	-12,0	-350,1	-362,1
Fournitures et accessoires	721,4	294,0	1 015,4	721,4	294,0	1 015,4			
Matériel, dont mobilier	625,9	472,9	1 098,8	584,8	428,2	1 013,0	-41,1	-44,7	-85,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>17 546,8</i>	<i>19 117,9</i>	<i>36 664,7</i>	<i>17 432,5</i>	<i>18 371,3</i>	<i>35 803,8</i>	<i>-114,3</i>	<i>-746,6</i>	<i>-860,9</i>
<b>Total</b>	<b>58 108,8</b>	<b>67 962,9</b>	<b>126 071,7</b>	<b>57 367,9</b>	<b>64 182,3</b>	<b>121 550,2</b>	<b>-740,9</b>	<b>-3 780,6</b>	<b>-4 521,5</b>

**Tableau 2: Grand programme I: Branche judiciaire**

Grand programme I Branche judiciaire	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges	3 835,6		3 835,6	3 835,6		3 835,6			
Administrateurs	3 119,1	516,0	3 635,1	3 088,3	511,0	3 599,3	-30,8	-5,0	-35,8
Agents des services généraux	898,5	204,2	1 102,7	889,8	202,1	1 091,9	-8,7	-2,1	-10,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 017,6</i>	<i>720,2</i>	<i>4 737,8</i>	<i>3 978,1</i>	<i>713,1</i>	<i>4 691,2</i>	<i>-39,5</i>	<i>-7,1</i>	<i>-46,6</i>
Personnel temporaire	115,4	1 225,2	1 340,6	114,2	1 108,9	1 223,1	-1,2	-116,3	-117,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	15,0		15,0	15,0		15,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>130,4</i>	<i>1 225,2</i>	<i>1 355,6</i>	<i>129,2</i>	<i>1 108,9</i>	<i>1 238,1</i>	<i>-1,2</i>	<i>-116,3</i>	<i>-117,5</i>
Voyages	167,5		167,5	167,5		167,5			
Représentation	17,0		17,0	12,0		12,0	-5,0		-5,0
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation	24,0		24,0	24,0		24,0			
Frais généraux de fonctionnement	67,4		67,4	67,4		67,4			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	5,0		5,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>285,9</i>		<i>285,9</i>	<i>280,9</i>		<i>280,9</i>	<i>-5,0</i>		<i>-5,0</i>
<b>Total</b>	<b>8 269,5</b>	<b>1 945,4</b>	<b>10 214,9</b>	<b>8 223,8</b>	<b>1 822,0</b>	<b>10 045,8</b>	<b>-45,7</b>	<b>-123,4</b>	<b>-169,1</b>

**Tableau 3: Programme 1100: Présidence**

1100 Présidence	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges	28,0		28,0	28,0		28,0			
Administrateurs	798,8		798,8	790,9		790,9	-7,9		-7,9
Agents des services généraux	289,5		289,5	286,7		286,7	-2,8		-2,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 088,3</i>		<i>1 088,3</i>	<i>1 077,6</i>		<i>1 077,6</i>	<i>-10,7</i>		<i>-10,7</i>
Personnel temporaire	115,4		115,4	114,2		114,2	-1,2		-1,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>120,4</i>		<i>120,4</i>	<i>119,2</i>		<i>119,2</i>	<i>-1,2</i>		<i>-1,2</i>
Voyages	159,9		159,9	159,9		159,9			
Représentation	15,0		15,0	10,0		10,0	-5,0		-5,0
Services contractuels									
Formation	6,0		6,0	6,0		6,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>180,9</i>		<i>180,9</i>	<i>175,9</i>		<i>175,9</i>	<i>-5,0</i>		<i>-5,0</i>
<b>Total</b>	<b>1 417,6</b>		<b>1 417,6</b>	<b>1 400,7</b>		<b>1 400,7</b>	<b>-16,9</b>		<b>-16,9</b>

**Tableau 4: Programme 1200: Chambres**

1200 Chambres	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges	3 807,6		3 807,6	3 807,6		3 807,6			
Administrateurs	2 150,4	516,0	2 666,4	2 129,2	511,0	2 640,2	-21,2	-5,0	-26,2
Agents des services généraux	544,4	204,2	748,6	539,1	202,1	741,2	-5,3	-2,1	-7,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 694,8</i>	<i>720,2</i>	<i>3 415,0</i>	<i>2 668,3</i>	<i>713,1</i>	<i>3 381,4</i>	<i>-26,5</i>	<i>-7,1</i>	<i>-33,6</i>
Personnel temporaire		1 225,2	1 225,2		1 108,9	1 108,9		-116,3	-116,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	10,0		10,0	10,0		10,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>10,0</i>	<i>1 225,2</i>	<i>1 235,2</i>	<i>10,0</i>	<i>1 108,9</i>	<i>1 118,9</i>		<i>-116,3</i>	<i>-116,3</i>
Voyages									
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels									
Formation	18,0		18,0	18,0		18,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>19,0</i>		<i>19,0</i>	<i>19,0</i>		<i>19,0</i>			
<b>Total</b>	<b>6 531,4</b>	<b>1 945,4</b>	<b>8 476,8</b>	<b>6 504,9</b>	<b>1 822,0</b>	<b>8 326,9</b>	<b>-26,5</b>	<b>-123,4</b>	<b>-149,9</b>

**Tableau 5: Sous-programme 1310: Bureau de liaison de New York**

1310 Bureau de liaison de New York	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges									
Administrateurs	169,9		169,9	168,2		168,2	-1,7		-1,7
Agents des services généraux	64,6		64,6	64,0		64,0	-0,6		-0,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>234,5</i>		<i>234,5</i>	<i>232,2</i>		<i>232,2</i>	<i>-2,3</i>		<i>-2,3</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	7,6		7,6	7,6		7,6			
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	67,4		67,4	67,4		67,4			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	5,0		5,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>86,0</i>		<i>86,0</i>	<i>86,0</i>		<i>86,0</i>			
<b>Total</b>	<b>320,5</b>		<b>320,5</b>	<b>318,2</b>		<b>318,2</b>	<b>-2,3</b>		<b>-2,3</b>

**Tableau 6: Grand programme II: Bureau du Procureur**

Grand programme II Bureau du Procureur	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	4 159,8	12 533,0	16 692,8	4 118,9	12 409,7	16 528,6	-40,9	-123,3	-164,2
Agents des services généraux	1 071,2	2 955,2	4 026,4	1 060,7	2 927,5	3 988,2	-10,5	-27,7	-38,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5 231,0</i>	<i>15 488,2</i>	<i>20 719,2</i>	<i>5 179,6</i>	<i>15 337,2</i>	<i>20 516,8</i>	<i>-51,4</i>	<i>-151,0</i>	<i>-202,4</i>
Personnel temporaire	93,5	11 702,3	11 795,8	92,5	9 627,5	9 720,0	-1,0	-2 074,8	-2 075,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		86,9	86,9		86,9	86,9			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>93,5</i>	<i>11 789,2</i>	<i>11 882,7</i>	<i>92,5</i>	<i>9 714,4</i>	<i>9 806,9</i>	<i>-1,0</i>	<i>-2 074,8</i>	<i>-2 075,8</i>
Voyages	278,9	1 960,2	2 239,1	248,1	1 747,7	1 995,8	-30,8	-212,5	-243,3
Représentation	8,0		8,0	5,0		5,0	-3,0		-3,0
Services contractuels	25,0	347,5	372,5	25,0	347,5	372,5			
Formation	35,0	65,0	100,0	35,0	65,0	100,0			
Frais généraux de fonctionnement		315,0	315,0		315,0	315,0			
Fournitures et accessoires	38,0	20,0	58,0	38,0	20,0	58,0			
Matériel, dont mobilier		50,0	50,0		50,0	50,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>384,9</i>	<i>2 757,7</i>	<i>3 142,6</i>	<i>351,1</i>	<i>2 545,2</i>	<i>2 896,3</i>	<i>-33,8</i>	<i>-212,5</i>	<i>-246,3</i>
<b>Total</b>	<b>5 709,4</b>	<b>30 035,1</b>	<b>35 744,5</b>	<b>5 623,2</b>	<b>27 596,8</b>	<b>33 220,0</b>	<b>-86,2</b>	<b>-2 438,3</b>	<b>-2 524,5</b>

**Tableau 7: Programme 2100: Procureur**

2100 Procureur	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	2 239,4	450,1	2 689,5	2 217,4	445,7	2 663,1	-22,0	-4,4	-26,4
Agents des services généraux	675,8	724,9	1 400,7	669,2	717,8	1 387,0	-6,6	-7,1	-13,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 915,2</i>	<i>1 175,0</i>	<i>4 090,2</i>	<i>2 886,6</i>	<i>1 163,5</i>	<i>4 050,1</i>	<i>-28,6</i>	<i>-11,5</i>	<i>-40,1</i>
Personnel temporaire	93,5	2 405,3	2 498,8	92,5	2 381,3	2 473,8	-1,0	-24,0	-25,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		86,9	86,9		86,9	86,9			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>93,5</i>	<i>2 492,2</i>	<i>2 585,7</i>	<i>92,5</i>	<i>2 468,2</i>	<i>2 560,7</i>	<i>-1,0</i>	<i>-24,0</i>	<i>-25,0</i>
Voyages	119,6	358,2	477,8	103,3	323,2	426,5	-16,3	-35,0	-51,3
Représentation	8,0		8,0	5,0		5,0	-3,0		-3,0
Services contractuels	25,0	237,5	262,5	25,0	237,5	262,5			
Formation	35,0	65,0	100,0	35,0	65,0	100,0			
Frais généraux de fonctionnement		30,0	30,0		30,0	30,0			
Fournitures et accessoires	38,0	20,0	58,0	38,0	20,0	58,0			
Matériel, dont mobilier		50,0	50,0		50,0	50,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>225,6</i>	<i>760,7</i>	<i>986,3</i>	<i>206,3</i>	<i>725,7</i>	<i>932,0</i>	<i>-19,3</i>	<i>-35,0</i>	<i>-54,3</i>
<b>Total</b>	<b>3 234,3</b>	<b>4 427,9</b>	<b>7 662,2</b>	<b>3 185,4</b>	<b>4 357,4</b>	<b>7 542,8</b>	<b>-48,9</b>	<b>-70,5</b>	<b>-119,4</b>

**Tableau 8: Sous-programme 2110: Cabinet du Procureur – Section des avis juridiques**

2110 Cabinet du Procureur - Section des avis juridiques	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 094,2		1 094,2	1 083,5		1 083,5	-10,7		-10,7
Agents des services généraux	346,3		346,3	342,9		342,9	-3,4		-3,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 440,5</i>		<i>1 440,5</i>	<i>1 426,4</i>		<i>1 426,4</i>	<i>-14,1</i>		<i>-14,1</i>
Personnel temporaire	93,5	82,9	176,4	92,5	82,1	174,6	-1,0	-0,8	-1,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		86,9	86,9		86,9	86,9			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>93,5</i>	<i>169,8</i>	<i>263,3</i>	<i>92,5</i>	<i>169,0</i>	<i>261,5</i>	<i>-1,0</i>	<i>-0,8</i>	<i>-1,8</i>
Voyages	81,2	84,6	165,8	67,9	70,8	138,7	-13,3	-13,8	-27,1
Représentation	8,0		8,0	5,0		5,0	-3,0		-3,0
Services contractuels		50,0	50,0		50,0	50,0			
Formation	35,0	65,0	100,0	35,0	65,0	100,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>124,2</i>	<i>199,6</i>	<i>323,8</i>	<i>107,9</i>	<i>185,8</i>	<i>293,7</i>	<i>-16,3</i>	<i>-13,8</i>	<i>-30,1</i>
<b>Total</b>	<b>1 658,2</b>	<b>369,4</b>	<b>2 027,6</b>	<b>1 626,8</b>	<b>354,8</b>	<b>1 981,6</b>	<b>-31,4</b>	<b>-14,6</b>	<b>-46,0</b>

**Tableau 9: Sous-programme 2120: Section des services**

2120 Section des services	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 145,2	450,1	1 595,3	1 133,9	445,7	1 579,6	-11,3	-4,4	-15,7
Agents des services généraux	329,5	724,9	1 054,4	326,3	717,8	1 044,1	-3,2	-7,1	-10,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 474,7</i>	<i>1 175,0</i>	<i>2 649,7</i>	<i>1 460,2</i>	<i>1 163,5</i>	<i>2 623,7</i>	<i>-14,5</i>	<i>-11,5</i>	<i>-26,0</i>
Personnel temporaire		2 322,4	2 322,4		2 299,2	2 299,2		-23,2	-23,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>2 322,4</i>	<i>2 322,4</i>		<i>2 299,2</i>	<i>2 299,2</i>		<i>-23,2</i>	<i>-23,2</i>
Voyages	38,4	273,6	312,0	35,4	252,4	287,8	-3,0	-21,2	-24,2
Représentation									
Services contractuels	25,0	187,5	212,5	25,0	187,5	212,5			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		30,0	30,0		30,0	30,0			
Fournitures et accessoires	38,0	20,0	58,0	38,0	20,0	58,0			
Matériel, dont mobilier		50,0	50,0		50,0	50,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>101,4</i>	<i>561,1</i>	<i>662,5</i>	<i>98,4</i>	<i>539,9</i>	<i>638,3</i>	<i>-3,0</i>	<i>-21,2</i>	<i>-24,2</i>
<b>Total</b>	<b>1 576,1</b>	<b>4 058,5</b>	<b>5 634,6</b>	<b>1 558,6</b>	<b>4 002,6</b>	<b>5 561,2</b>	<b>-17,5</b>	<b>-55,9</b>	<b>-73,4</b>

**Tableau 10: Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération**

2200 Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	781,0	947,9	1 728,9	773,3	938,6	1 711,9	-7,7	-9,3	-17,0
Agents des services généraux	131,8		131,8	130,5		130,5	-1,3		-1,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>912,8</i>	<i>947,9</i>	<i>1 860,7</i>	<i>903,8</i>	<i>938,6</i>	<i>1 842,4</i>	<i>-9,0</i>	<i>-9,3</i>	<i>-18,3</i>
Personnel temporaire		1 086,0	1 086,0		960,8	960,8		-125,2	-125,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 086,0</i>	<i>1 086,0</i>		<i>960,8</i>	<i>960,8</i>		<i>-125,2</i>	<i>-125,2</i>
Voyages	144,3	313,3	457,6	131,5	285,4	416,9	-12,8	-27,9	-40,7
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>144,3</i>	<i>313,3</i>	<i>457,6</i>	<i>131,5</i>	<i>285,4</i>	<i>416,9</i>	<i>-12,8</i>	<i>-27,9</i>	<i>-40,7</i>
<b>Total</b>	<b>1 057,1</b>	<b>2 347,2</b>	<b>3 404,3</b>	<b>1 035,3</b>	<b>2 184,8</b>	<b>3 220,1</b>	<b>-21,8</b>	<b>-162,4</b>	<b>-184,2</b>

**Tableau 11: Programme 2300: Division des enquêtes**

2300 Division des enquêtes	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	305,7	7 616,7	7 922,4	302,7	7 541,8	7 844,5	-3,0	-74,9	-77,9
Agents des services généraux	131,8	1 769,0	1 900,8	130,5	1 752,8	1 883,3	-1,3	-16,2	-17,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>437,5</i>	<i>9 385,7</i>	<i>9 823,2</i>	<i>433,2</i>	<i>9 294,6</i>	<i>9 727,8</i>	<i>-4,3</i>	<i>-91,1</i>	<i>-95,4</i>
Personnel temporaire		4 592,3	4 592,3		3 261,4	3 261,4		-1 330,9	-1 330,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>4 592,3</i>	<i>4 592,3</i>		<i>3 261,4</i>	<i>3 261,4</i>		<i>-1 330,9</i>	<i>-1 330,9</i>
Voyages		1 075,4	1 075,4		949,9	949,9		-125,5	-125,5
Représentation									
Services contractuels		110,0	110,0		110,0	110,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		285,0	285,0		285,0	285,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>1 470,4</i>	<i>1 470,4</i>		<i>1 344,9</i>	<i>1 344,9</i>		<i>-125,5</i>	<i>-125,5</i>
<b>Total</b>	<b>437,5</b>	<b>15 448,4</b>	<b>15 885,9</b>	<b>433,2</b>	<b>13 900,9</b>	<b>14 334,1</b>	<b>-4,3</b>	<b>-1 547,5</b>	<b>-1 551,8</b>

**Tableau 12: Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations**

2320 Section de la planification et des opérations	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	305,7	3 160,7	3 466,4	302,7	3 129,9	3 432,6	-3,0	-30,8	-33,8
Agents des services généraux	131,8	1 439,5	1 571,3	130,5	1 426,5	1 557,0	-1,3	-13,0	-14,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>437,5</i>	<i>4 600,2</i>	<i>5 037,7</i>	<i>433,2</i>	<i>4 556,4</i>	<i>4 989,6</i>	<i>-4,3</i>	<i>-43,8</i>	<i>-48,1</i>
Personnel temporaire		2 020,6	2 020,6		1 986,8	1 986,8		-33,8	-33,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>2 020,6</i>	<i>2 020,6</i>		<i>1 986,8</i>	<i>1 986,8</i>		<i>-33,8</i>	<i>-33,8</i>
Voyages		290,8	290,8		263,1	263,1		-27,7	-27,7
Représentation									
Services contractuels		110,0	110,0		110,0	110,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>400,8</i>	<i>400,8</i>		<i>373,1</i>	<i>373,1</i>		<i>-27,7</i>	<i>-27,7</i>
<b>Total</b>	<b>437,5</b>	<b>7 021,6</b>	<b>7 459,1</b>	<b>433,2</b>	<b>6 916,3</b>	<b>7 349,5</b>	<b>-4,3</b>	<b>-105,3</b>	<b>-109,6</b>

**Tableau 13: Sous-programme 2330: Équipes d'enquêteurs**

2330 Équipes d'enquêteurs	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs		4 456,0	4 456,0		4 411,9	4 411,9		-44,1	-44,1
Agents des services généraux		329,5	329,5		326,3	326,3		-3,2	-3,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>4 785,5</i>	<i>4 785,5</i>		<i>4 738,2</i>	<i>4 738,2</i>		<i>-47,3</i>	<i>-47,3</i>
Personnel temporaire		2 571,7	2 571,7		1 274,6	1 274,6		-1 297,1	-1 297,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>2 571,7</i>	<i>2 571,7</i>		<i>1 274,6</i>	<i>1 274,6</i>		<i>-1 297,1</i>	<i>-1 297,1</i>
Voyages		784,6	784,6		686,8	686,8		-97,8	-97,8
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		285,0	285,0		285,0	285,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>1 069,6</i>	<i>1 069,6</i>		<i>971,8</i>	<i>971,8</i>		<i>-97,8</i>	<i>-97,8</i>
<b>Total</b>		<b>8 426,8</b>	<b>8 426,8</b>		<b>6 984,6</b>	<b>6 984,6</b>		<b>-1 442,2</b>	<b>-1 442,2</b>

**Tableau 14: Programme 2400: Division des poursuites**

2400 Division des poursuites	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	833,7	3 518,3	4 352,0	825,5	3 483,6	4 309,1	-8,2	-34,7	-42,9
Agents des services généraux	131,8	461,3	593,1	130,5	456,9	587,4	-1,3	-4,4	-5,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>965,5</i>	<i>3 979,6</i>	<i>4 945,1</i>	<i>956,0</i>	<i>3 940,5</i>	<i>4 896,5</i>	<i>-9,5</i>	<i>-39,1</i>	<i>-48,6</i>
Personnel temporaire		3 618,7	3 618,7		3 024,0	3 024,0		-594,7	-594,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>3 618,7</i>	<i>3 618,7</i>		<i>3 024,0</i>	<i>3 024,0</i>		<i>-594,7</i>	<i>-594,7</i>
Voyages	15,0	213,3	228,3	13,3	189,2	202,5	-1,7	-24,1	-25,8
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>15,0</i>	<i>213,3</i>	<i>228,3</i>	<i>13,3</i>	<i>189,2</i>	<i>202,5</i>	<i>-1,7</i>	<i>-24,1</i>	<i>-25,8</i>
<b>Total</b>	<b>980,5</b>	<b>7 811,6</b>	<b>8 792,1</b>	<b>969,3</b>	<b>7 153,7</b>	<b>8 123,0</b>	<b>-11,2</b>	<b>-657,9</b>	<b>-669,1</b>

**Tableau 15: Grand programme III: Greffe**

Grand programme III Greffe	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	12 199,2	8 460,0	20 659,2	12 079,3	8 378,8	20 458,1	-119,9	-81,2	-201,1
Agents des services généraux	9 496,2	6 323,5	15 819,7	9 402,2	6 276,9	15 679,1	-94,0	-46,6	-140,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>21 695,4</i>	<i>14 783,5</i>	<i>36 478,9</i>	<i>21 481,5</i>	<i>14 655,7</i>	<i>36 137,2</i>	<i>-213,9</i>	<i>-127,8</i>	<i>-341,7</i>
Personnel temporaire	2 158,3	3 900,1	6 058,4	1 866,1	3 395,2	5 261,3	-292,2	-504,9	-797,1
Personnel temporaire pour les réunions	254,7	68,8	323,5	254,7	68,8	323,5			
Heures supplémentaires	222,4	141,6	364,0	222,4	98,1	320,5		-43,5	-43,5
Consultants	19,6	47,1	66,7	18,4	43,4	61,8	-1,2	-3,7	-4,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2 655,0</i>	<i>4 157,6</i>	<i>6 812,6</i>	<i>2 361,6</i>	<i>3 605,5</i>	<i>5 967,1</i>	<i>-293,4</i>	<i>-552,1</i>	<i>-845,5</i>
Voyages	196,0	2 252,3	2 448,3	196,0	2 183,2	2 379,2		-69,1	-69,1
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels	835,3	1 717,6	2 552,9	791,1	1 672,5	2 463,6	-44,2	-45,1	-89,3
Formation	389,3	174,4	563,7	389,3	149,3	538,6		-25,1	-25,1
Conseil pour la Défense		2 866,4	2 866,4		2 866,4	2 866,4			
Conseil pour les victimes		3 000,7	3 000,7		3 000,7	3 000,7			
Frais généraux de fonctionnement	6 028,8	5 420,3	11 449,1	6 016,8	5 070,2	11 087,0	-12,0	-350,1	-362,1
Fournitures et accessoires	649,2	274,0	923,2	649,2	274,0	923,2			
Matériel, dont mobilier	593,9	417,9	1 011,8	552,8	373,2	926,0	-41,1	-44,7	-85,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>8 696,5</i>	<i>16 123,6</i>	<i>24 820,1</i>	<i>8 599,2</i>	<i>15 589,5</i>	<i>24 188,7</i>	<i>-97,3</i>	<i>-534,1</i>	<i>-631,4</i>
<b>Total</b>	<b>33 046,9</b>	<b>35 064,7</b>	<b>68 111,6</b>	<b>32 442,3</b>	<b>33 850,7</b>	<b>66 293,0</b>	<b>-604,6</b>	<b>-1 214,0</b>	<b>-1 818,6</b>

Tableau 16: Programme 3100: Greffier

3100 Greffier	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	2 588,7	1 623,4	4 212,1	2 563,3	1 608,1	4 171,4	-25,4	-15,3	-40,7
Agents des services généraux	2 676,0	2 091,0	4 767,0	2 649,9	2 079,1	4 729,0	-26,1	-11,9	-38,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5 264,7</i>	<i>3 714,4</i>	<i>8 979,1</i>	<i>5 213,2</i>	<i>3 687,2</i>	<i>8 900,4</i>	<i>-51,5</i>	<i>-27,2</i>	<i>-78,7</i>
Personnel temporaire	1 082,4	607,5	1 689,9	1 082,4	587,1	1 669,5		-20,4	-20,4
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	124,4	50,3	174,7	124,4	50,3	174,7			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 206,8</i>	<i>657,8</i>	<i>1 864,6</i>	<i>1 206,8</i>	<i>637,4</i>	<i>1 844,2</i>		<i>-20,4</i>	<i>-20,4</i>
Voyages	37,5	637,5	675,0	37,5	629,8	667,3		-7,7	-7,7
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels	112,0	463,9	575,9	107,0	418,8	525,8	-5,0	-45,1	-50,1
Formation	97,2	108,1	205,3	97,2	108,1	205,3			
Conseil pour la Défense		2 866,4	2 866,4		2 866,4	2 866,4			
Conseil pour les victimes		3 000,7	3 000,7		3 000,7	3 000,7			
Frais généraux de fonctionnement	165,0	563,5	728,5	165,0	563,5	728,5			
Fournitures et accessoires	63,3	159,8	223,1	63,3	159,8	223,1			
Matériel, dont mobilier	0,9	1,8	2,7	0,9	1,8	2,7			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>479,9</i>	<i>7 801,7</i>	<i>8 281,6</i>	<i>474,9</i>	<i>7 748,9</i>	<i>8 223,8</i>	<i>-5,0</i>	<i>-52,8</i>	<i>-57,8</i>
<b>Total</b>	<b>6 951,4</b>	<b>12 173,9</b>	<b>19 125,3</b>	<b>6 894,9</b>	<b>12 073,5</b>	<b>18 968,4</b>	<b>-56,5</b>	<b>-100,4</b>	<b>-156,9</b>

Tableau 17: Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier

3110 Cabinet du Greffier	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	958,1		958,1	948,7		948,7	-9,4		-9,4
Agents des services généraux	207,8		207,8	207,8		207,8			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 165,9</i>		<i>1 165,9</i>	<i>1 156,5</i>		<i>1 156,5</i>	<i>-9,4</i>		<i>-9,4</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	21,4	32,5	53,9	21,4	32,5	53,9			
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>25,4</i>	<i>32,5</i>	<i>57,9</i>	<i>25,4</i>	<i>32,5</i>	<i>57,9</i>			
<b>Total</b>	<b>1 191,3</b>	<b>32,5</b>	<b>1 223,8</b>	<b>1 181,9</b>	<b>32,5</b>	<b>1 214,4</b>	<b>-9,4</b>		<b>-9,4</b>

**Tableau 18: Sous-programme 3130: Section des avis juridiques**

3130 Section des avis juridiques	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	592,7		592,7	586,9		586,9	-5,8		-5,8
Agents des services généraux	128,9		128,9	127,7		127,7	-1,2		-1,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>721,6</i>		<i>721,6</i>	<i>714,6</i>		<i>714,6</i>	<i>-7,0</i>		<i>-7,0</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	17,5		17,5	17,5		17,5			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>17,5</i>		<i>17,5</i>	<i>17,5</i>		<i>17,5</i>			
<b>Total</b>	<b>739,1</b>		<b>739,1</b>	<b>732,1</b>		<b>732,1</b>	<b>-7,0</b>		<b>-7,0</b>

**Tableau 19: Sous-programme 3140: Section de la sécurité**

3140 Section de la sécurité	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	592,7	557,2	1 149,9	586,9	552,0	1 138,9	-5,8	-5,2	-11,0
Agents des services généraux	2 208,4	1 423,2	3 631,6	2 186,7	1 413,9	3 600,6	-21,7	-9,3	-31,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 801,1</i>	<i>1 980,4</i>	<i>4 781,5</i>	<i>2 773,6</i>	<i>1 965,9</i>	<i>4 739,5</i>	<i>-27,5</i>	<i>-14,5</i>	<i>-42,0</i>
Personnel temporaire	1 082,4	208,0	1 290,4	1 082,4	206,1	1 288,5		-1,9	-1,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	124,4	50,3	174,7	124,4	50,3	174,7			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 206,8</i>	<i>258,3</i>	<i>1 465,1</i>	<i>1 206,8</i>	<i>256,4</i>	<i>1 463,2</i>		<i>-1,9</i>	<i>-1,9</i>
Voyages	9,5	390,5	400,0	9,5	390,5	400,0			
Représentation									
Services contractuels	94,5	217,2	311,7	89,5	217,2	306,7	-5,0		-5,0
Formation	97,2	100,7	197,9	97,2	100,7	197,9			
Frais généraux de fonctionnement	165,0	120,6	285,6	165,0	120,6	285,6			
Fournitures et accessoires	63,3	16,2	79,5	63,3	16,2	79,5			
Matériel, dont mobilier	0,9	1,8	2,7	0,9	1,8	2,7			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>430,4</i>	<i>847,0</i>	<i>1 277,4</i>	<i>425,4</i>	<i>847,0</i>	<i>1 272,4</i>	<i>-5,0</i>		<i>-5,0</i>
<b>Total</b>	<b>4 438,3</b>	<b>3 085,7</b>	<b>7 524,0</b>	<b>4 405,8</b>	<b>3 069,3</b>	<b>7 475,1</b>	<b>-32,5</b>	<b>-16,4</b>	<b>-48,9</b>

**Tableau 20: Sous-programme 3180: Section des opérations hors siège**

3180 Section des opérations hors siège	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs		854,3	854,3		846,3	846,3		-8,0	-8,0
Agents des services généraux		603,3	603,3		601,4	601,4		-1,9	-1,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>1 457,6</i>	<i>1 457,6</i>		<i>1 447,7</i>	<i>1 447,7</i>		<i>-9,9</i>	<i>-9,9</i>
Personnel temporaire		306,0	306,0		303,9	303,9		-2,1	-2,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>306,0</i>	<i>306,0</i>		<i>303,9</i>	<i>303,9</i>		<i>-2,1</i>	<i>-2,1</i>
Voyages		137,0	137,0		137,0	137,0			
Représentation									
Services contractuels		246,7	246,7		201,6	201,6		-45,1	-45,1
Formation		7,4	7,4		7,4	7,4			
Frais généraux de fonctionnement		441,9	441,9		441,9	441,9			
Fournitures et accessoires		143,6	143,6		143,6	143,6			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>976,6</i>	<i>976,6</i>		<i>931,5</i>	<i>931,5</i>		<i>-45,1</i>	<i>-45,1</i>
<b>Total</b>		<b>2 740,2</b>	<b>2 740,2</b>		<b>2 683,1</b>	<b>2 683,1</b>		<b>-57,1</b>	<b>-57,1</b>

**Tableau 21: Sous-programme 3190: Section d'appui aux conseils**

3190 Section d'appui aux conseils	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	445,2	211,9	657,1	440,8	209,8	650,6	-4,4	-2,1	-6,5
Agents des services généraux	128,9	64,5	193,4	127,7	63,8	191,5	-1,2	-0,7	-1,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>574,1</i>	<i>276,4</i>	<i>850,5</i>	<i>568,5</i>	<i>273,6</i>	<i>842,1</i>	<i>-5,6</i>	<i>-2,8</i>	<i>-8,4</i>
Personnel temporaire		93,5	93,5		77,1	77,1		-16,4	-16,4
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>93,5</i>	<i>93,5</i>		<i>77,1</i>	<i>77,1</i>		<i>-16,4</i>	<i>-16,4</i>
Voyages	6,6	77,5	84,1	6,6	69,8	76,4		-7,7	-7,7
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Conseil pour la Défense		2 866,4	2 866,4		2 866,4	2 866,4			
Conseil pour les victimes		3 000,7	3 000,7		3 000,7	3 000,7			
Frais généraux de fonctionnement		1,0	1,0		1,0	1,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>6,6</i>	<i>5 945,6</i>	<i>5 952,2</i>	<i>6,6</i>	<i>5 937,9</i>	<i>5 944,5</i>		<i>-7,7</i>	<i>-7,7</i>
<b>Total</b>	<b>580,7</b>	<b>6 315,5</b>	<b>6 896,2</b>	<b>575,1</b>	<b>6 288,6</b>	<b>6 863,7</b>	<b>-5,6</b>	<b>-26,9</b>	<b>-32,5</b>

**Tableau 22: Programme 3200: Direction des services administratifs communs**

3200 Direction des services administratifs communs	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	3 637,5	567,0	4 204,5	3 601,7	561,4	4 163,1	-35,8	-5,6	-41,4
Agents des services généraux	5 385,2	1 534,3	6 919,5	5 332,0	1 519,4	6 851,4	-53,2	-14,9	-68,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>9 022,7</i>	<i>2 101,3</i>	<i>11 124,0</i>	<i>8 933,7</i>	<i>2 080,8</i>	<i>11 014,5</i>	<i>-89,0</i>	<i>-20,5</i>	<i>-109,5</i>
Personnel temporaire	812,3	330,0	1 142,3	522,7	294,7	817,4	-289,6	-35,3	-324,9
Personnel temporaire pour les réunions	20,0		20,0	20,0		20,0			
Heures supplémentaires	98,0	32,8	130,8	98,0	32,8	130,8			
Consultants	14,6		14,6	14,6		14,6			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>944,9</i>	<i>362,8</i>	<i>1 307,7</i>	<i>655,3</i>	<i>327,5</i>	<i>982,8</i>	<i>-289,6</i>	<i>-35,3</i>	<i>-324,9</i>
Voyages	74,9	65,0	139,9	74,9	65,0	139,9			
Représentation									
Services contractuels	396,8	187,0	583,8	357,6	187,0	544,6	-39,2		-39,2
Formation	247,2		247,2	247,2		247,2			
Frais généraux de fonctionnement	4 410,9	1 698,7	6 109,6	4 398,9	1 680,7	6 079,6	-12,0	-18,0	-30,0
Fournitures et accessoires	431,7		431,7	431,7		431,7			
Matériel, dont mobilier	593,0	416,1	1 009,1	551,9	371,4	923,3	-41,1	-44,7	-85,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>6 154,5</i>	<i>2 366,8</i>	<i>8 521,3</i>	<i>6 062,2</i>	<i>2 304,1</i>	<i>8 366,3</i>	<i>-92,3</i>	<i>-62,7</i>	<i>-155,0</i>
<b>Total</b>	<b>16 122,1</b>	<b>4 830,9</b>	<b>20 953,0</b>	<b>15 651,2</b>	<b>4 712,4</b>	<b>20 363,6</b>	<b>-470,9</b>	<b>-118,5</b>	<b>-589,4</b>

**Tableau 23: Sous-programme 3210: Bureau du directeur (DSAC)**

3210 Bureau du directeur (DSAC)	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	379,0		379,0	375,2		375,2	-3,8		-3,8
Agents des services généraux	64,5		64,5	63,8		63,8	-0,7		-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>443,5</i>		<i>443,5</i>	<i>439,0</i>		<i>439,0</i>	<i>-4,5</i>		<i>-4,5</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	19,7		19,7	19,7		19,7			
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>19,7</i>		<i>19,7</i>	<i>19,7</i>		<i>19,7</i>			
<b>Total</b>	<b>463,2</b>		<b>463,2</b>	<b>458,7</b>		<b>458,7</b>	<b>-4,5</b>		<b>-4,5</b>

**Tableau 24: Sous-programme 3220: Section des ressources humaines**

3220 Section des ressources humaines	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	800,4		800,4	792,5		792,5	-7,9		-7,9
Agents des services généraux	806,5	193,4	999,9	798,5	191,5	990,0	-8,0	-1,9	-9,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 606,9</i>	<i>193,4</i>	<i>1 800,3</i>	<i>1 591,0</i>	<i>191,5</i>	<i>1 782,5</i>	<i>-15,9</i>	<i>-1,9</i>	<i>-17,8</i>
Personnel temporaire	322,2		322,2	319,1		319,1	-3,1		-3,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	14,6		14,6	14,6		14,6			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>336,8</i>		<i>336,8</i>	<i>333,7</i>		<i>333,7</i>	<i>-3,1</i>		<i>-3,1</i>
Voyages	6,0	11,0	17,0	6,0	11,0	17,0			
Représentation									
Services contractuels	16,7		16,7	16,7		16,7			
Formation	160,0		160,0	160,0		160,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	45,2		45,2	45,2		45,2			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>227,9</i>	<i>11,0</i>	<i>238,9</i>	<i>227,9</i>	<i>11,0</i>	<i>238,9</i>			
<b>Total</b>	<b>2 171,6</b>	<b>204,4</b>	<b>2 376,0</b>	<b>2 152,6</b>	<b>202,5</b>	<b>2 355,1</b>	<b>-19,0</b>	<b>-1,9</b>	<b>-20,9</b>

**Tableau 25: Sous-programme 3240: Section du budget et des finances**

3240 Section du budget et des finances	Budget proposé pour 2014				Budget proposé pour 2014				Variation			
	Avant les recommandations du CBF				Après les recommandations du CBF				Avant CBF / après CBF			
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressour- ces de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total
Administrateurs	756,7			756,7	749,3			749,3	-7,4			-7,4
Agents des services généraux	773,7	338,8		1 112,5	766,0	335,4		1 101,4	-7,7	-3,4		-11,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 530,4</i>	<i>338,8</i>		<i>1 869,2</i>	<i>1 515,3</i>	<i>335,4</i>		<i>1 850,7</i>	<i>-15,1</i>	<i>-3,4</i>		<i>-18,5</i>
Personnel temporaire	170,0		248,5	418,5	132,7			132,7	-37,3		-248,5	-285,8
Personnel temporaire pour les réunions												
Heures supplémentaires	8,0			8,0	8,0			8,0				
Consultants												
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>178,0</i>		<i>248,5</i>	<i>426,5</i>	<i>140,7</i>			<i>140,7</i>	<i>-37,3</i>		<i>-248,5</i>	<i>-285,8</i>
Voyages	10,2		10,0	20,2	10,2		10,0	20,2				
Représentation												
Services contractuels	86,1		56,8	142,9	88,4		15,3	103,7	2,3		-41,5	-39,2
Formation			30,0	30,0			30,0	30,0				
Frais généraux de fonctionnement	43,2			43,2	43,2			43,2				
Fournitures et accessoires												
Matériel, dont mobilier												
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>139,5</i>		<i>96,8</i>	<i>236,3</i>	<i>141,8</i>		<i>55,3</i>	<i>197,1</i>	<i>2,3</i>		<i>-41,5</i>	<i>-39,2</i>
<b>Total</b>	<b>1 847,9</b>	<b>338,8</b>	<b>345,3</b>	<b>2 532,0</b>	<b>1 797,8</b>	<b>335,4</b>	<b>55,3</b>	<b>2 188,5</b>	<b>-50,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>-290,0</b>	<b>-343,5</b>

**Tableau 26: Sous-programme 3250: Section des services généraux**

3250 Section des services généraux	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	568,8		568,8	563,2		563,2	-5,6		-5,6
Agents des services généraux	2 370,2		2 370,2	2 346,9		2 346,9	-23,3		-23,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 939,0</i>		<i>2 939,0</i>	<i>2 910,1</i>		<i>2 910,1</i>	<i>-28,9</i>		<i>-28,9</i>
Personnel temporaire	71,6		71,6	70,9		70,9	-0,7		-0,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	55,0	32,8	87,8	55,0	32,8	87,8			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>126,6</i>	<i>32,8</i>	<i>159,4</i>	<i>125,9</i>	<i>32,8</i>	<i>158,7</i>	<i>-0,7</i>		<i>-0,7</i>
Voyages	3,1	11,7	14,8	3,1	11,7	14,8			
Représentation									
Services contractuels	42,0		42,0	42,0		42,0			
Formation	16,3		16,3	16,3		16,3			
Frais généraux de fonctionnement	2 281,9	44,1	2 326,0	2 281,9	44,1	2 326,0			
Fournitures et accessoires	201,5		201,5	201,5		201,5			
Matériel, dont mobilier	68,0		68,0	68,0		68,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2 612,8</i>	<i>55,8</i>	<i>2 668,6</i>	<i>2 612,8</i>	<i>55,8</i>	<i>2 668,6</i>			
<b>Total</b>	<b>5 678,4</b>	<b>88,6</b>	<b>5 767,0</b>	<b>5 648,8</b>	<b>88,6</b>	<b>5 737,4</b>	<b>-29,6</b>		<b>-29,6</b>

**Tableau 27: Sous-programme 3260: Section des technologies de l'information et des communications**

3260 Section des technologies de l'information et des communications	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 132,6	567,0	1 699,6	1 121,5	561,4	1 682,9	-11,1	-5,6	-16,7
Agents des services généraux	1 370,3	1 002,1	2 372,4	1 356,8	992,5	2 349,3	-13,5	-9,6	-23,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 502,9</i>	<i>1 569,1</i>	<i>4 072,0</i>	<i>2 478,3</i>	<i>1 553,9</i>	<i>4 032,2</i>	<i>-24,6</i>	<i>-15,2</i>	<i>-39,8</i>
Personnel temporaire		330,0	330,0		294,7	294,7		-35,3	-35,3
Personnel temporaire pour les réunions	20,0		20,0	20,0		20,0			
Heures supplémentaires	35,0		35,0	35,0		35,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>55,0</i>	<i>330,0</i>	<i>385,0</i>	<i>55,0</i>	<i>294,7</i>	<i>349,7</i>		<i>-35,3</i>	<i>-35,3</i>
Voyages	25,9	42,3	68,2	25,9	42,3	68,2			
Représentation									
Services contractuels	195,2	187,0	382,2	195,2	187,0	382,2			
Formation	40,9		40,9	40,9		40,9			
Frais généraux de fonctionnement	2 085,8	1 654,6	3 740,4	2 073,8	1 636,6	3 710,4	-12,0	-18,0	-30,0
Fournitures et accessoires	185,0		185,0	185,0		185,0			
Matériel, dont mobilier	525,0	416,1	941,1	483,9	371,4	855,3	-41,1	-44,7	-85,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>3 057,8</i>	<i>2 300,0</i>	<i>5 357,8</i>	<i>3 004,7</i>	<i>2 237,3</i>	<i>5 242,0</i>	<i>-53,1</i>	<i>-62,7</i>	<i>-115,8</i>
<b>Total</b>	<b>5 615,7</b>	<b>4 199,1</b>	<b>9 814,8</b>	<b>5 538,0</b>	<b>4 085,9</b>	<b>9 623,9</b>	<b>-77,7</b>	<b>-113,2</b>	<b>-190,9</b>

**Tableau 28: Programme 3300: Direction du service de la Cour**

3300 Direction du service de la Cour	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	4 130,4	4 889,9	9 020,3	4 089,9	4 842,6	8 932,5	-40,5	-47,3	-87,8
Agents des services généraux	644,8	2 458,7	3 103,5	638,2	2 438,9	3 077,1	-6,6	-19,8	-26,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 775,2</i>	<i>7 348,6</i>	<i>12 123,8</i>	<i>4 728,1</i>	<i>7 281,5</i>	<i>12 009,6</i>	<i>-47,1</i>	<i>-67,1</i>	<i>-114,2</i>
Personnel temporaire		2 775,6	2 775,6		2 328,3	2 328,3		-447,3	-447,3
Personnel temporaire pour les réunions	234,7	68,8	303,5	234,7	68,8	303,5			
Heures supplémentaires		58,5	58,5		15,0	15,0		-43,5	-43,5
Consultants	5,0	47,1	52,1	3,8	43,4	47,2	-1,2	-3,7	-4,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>239,7</i>	<i>2 950,0</i>	<i>3 189,7</i>	<i>238,5</i>	<i>2 455,5</i>	<i>2 694,0</i>	<i>-1,2</i>	<i>-494,5</i>	<i>-495,7</i>
Voyages	55,6	1 357,4	1 413,0	55,6	1 296,0	1 351,6		-61,4	-61,4
Représentation									
Services contractuels	55,0	290,1	345,1	55,0	290,1	345,1			
Formation	16,1	64,1	80,2	16,1	39,0	55,1		-25,1	-25,1
Frais généraux de fonctionnement	1 385,9	3 135,6	4 521,5	1 385,9	2 803,5	4 189,4		-332,1	-332,1
Fournitures et accessoires	29,2	114,2	143,4	29,2	114,2	143,4			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 541,8</i>	<i>4 961,4</i>	<i>6 503,2</i>	<i>1 541,8</i>	<i>4 542,8</i>	<i>6 084,6</i>		<i>-418,6</i>	<i>-418,6</i>
<b>Total</b>	<b>6 556,7</b>	<b>15 260,0</b>	<b>21 816,7</b>	<b>6 508,4</b>	<b>14 279,8</b>	<b>20 788,2</b>	<b>-48,3</b>	<b>-980,2</b>	<b>-1 028,5</b>

**Tableau 29: Sous-programme 3310: Bureau du directeur (DSC)**

3310 Bureau du directeur (DSC)	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	171,3	291,8	463,1	169,6	288,9	458,5	-1,7	-2,9	-4,6
Agents des services généraux	64,5		64,5	63,8		63,8	-0,7		-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>235,8</i>	<i>291,8</i>	<i>527,6</i>	<i>233,4</i>	<i>288,9</i>	<i>522,3</i>	<i>-2,4</i>	<i>-2,9</i>	<i>-5,3</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	5,0	15,0	20,0	3,8	11,3	15,1	-1,2	-3,7	-4,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>5,0</i>	<i>15,0</i>	<i>20,0</i>	<i>3,8</i>	<i>11,3</i>	<i>15,1</i>	<i>-1,2</i>	<i>-3,7</i>	<i>-4,9</i>
Voyages	19,7	22,4	42,1	19,7	22,4	42,1			
Représentation									
Services contractuels									
Formation	12,1		12,1	12,1		12,1			
Frais généraux de fonctionnement		61,0	61,0		46,0	46,0		-15,0	-15,0
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>31,8</i>	<i>83,4</i>	<i>115,2</i>	<i>31,8</i>	<i>68,4</i>	<i>100,2</i>		<i>-15,0</i>	<i>-15,0</i>
<b>Total</b>	<b>272,6</b>	<b>390,2</b>	<b>662,8</b>	<b>269,0</b>	<b>368,6</b>	<b>637,6</b>	<b>-3,6</b>	<b>-21,6</b>	<b>-25,2</b>

**Tableau 30: Sous-programme 3320: Section de l'administration judiciaire**

3320 Section de l'administration judiciaire	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	421,3	776,7	1 198,0	417,2	769,1	1 186,3	-4,1	-7,6	-11,7
Agents des services généraux	128,9	725,6	854,5	127,7	718,4	846,1	-1,2	-7,2	-8,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>550,2</i>	<i>1 502,3</i>	<i>2 052,5</i>	<i>544,9</i>	<i>1 487,5</i>	<i>2 032,4</i>	<i>-5,3</i>	<i>-14,8</i>	<i>-20,1</i>
Personnel temporaire		352,1	352,1		325,3	325,3		-26,8	-26,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		15,0	15,0		15,0	15,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>367,1</i>	<i>367,1</i>		<i>340,3</i>	<i>340,3</i>		<i>-26,8</i>	<i>-26,8</i>
Voyages									
Représentation									
Services contractuels		56,3	56,3		56,3	56,3			
Formation	4,0	15,0	19,0	4,0	15,0	19,0			
Frais généraux de fonctionnement	5,9		5,9	5,9		5,9			
Fournitures et accessoires	13,0	88,0	101,0	13,0	88,0	101,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>22,9</i>	<i>159,3</i>	<i>182,2</i>	<i>22,9</i>	<i>159,3</i>	<i>182,2</i>			
<b>Total</b>	<b>573,1</b>	<b>2 028,7</b>	<b>2 601,8</b>	<b>567,8</b>	<b>1 987,1</b>	<b>2 554,9</b>	<b>-5,3</b>	<b>-41,6</b>	<b>-46,9</b>

**Tableau 31: Sous-programme 3330: Section de la détention**

3330 Section de la détention	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	211,9	84,1	296,0	209,8	83,3	293,1	-2,1	-0,8	-2,9
Agents des services généraux	64,5	64,5	129,0	63,8	63,8	127,6	-0,7	-0,7	-1,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>276,4</i>	<i>148,6</i>	<i>425,0</i>	<i>273,6</i>	<i>147,1</i>	<i>420,7</i>	<i>-2,8</i>	<i>-1,5</i>	<i>-4,3</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		6,0	6,0		6,0	6,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>6,0</i>	<i>6,0</i>		<i>6,0</i>	<i>6,0</i>			
Voyages	3,7		3,7	3,7		3,7			
Représentation									
Services contractuels									
Formation		17,0	17,0		17,0	17,0			
Frais généraux de fonctionnement	1 380,0	119,4	1 499,4	1 380,0	119,4	1 499,4			
Fournitures et accessoires	7,5		7,5	7,5		7,5			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 391,2</i>	<i>136,4</i>	<i>1 527,6</i>	<i>1 391,2</i>	<i>136,4</i>	<i>1 527,6</i>			
<b>Total</b>	<b>1 667,6</b>	<b>291,0</b>	<b>1 958,6</b>	<b>1 664,8</b>	<b>289,5</b>	<b>1 954,3</b>	<b>-2,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>-4,3</b>

**Tableau 32: Sous-programme 3340: Section de traduction et d'interprétation de la Cour**

3340 Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 854,5	2 473,6	4 328,1	1 836,2	2 449,3	4 285,5	-18,3	-24,3	-42,6
Agents des services généraux	257,9	274,3	532,2	255,3	271,6	526,9	-2,6	-2,7	-5,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 112,4</i>	<i>2 747,9</i>	<i>4 860,3</i>	<i>2 091,5</i>	<i>2 720,9</i>	<i>4 812,4</i>	<i>-20,9</i>	<i>-27,0</i>	<i>-47,9</i>
Personnel temporaire		1 078,5	1 078,5		932,1	932,1		-146,4	-146,4
Personnel temporaire pour les réunions	234,7	68,8	303,5	234,7	68,8	303,5			
Heures supplémentaires									
Consultants		16,1	16,1		16,1	16,1			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>234,7</i>	<i>1 163,4</i>	<i>1 398,1</i>	<i>234,7</i>	<i>1 017,0</i>	<i>1 251,7</i>		<i>-146,4</i>	<i>-146,4</i>
Voyages	5,2	139,2	144,4	5,2	139,2	144,4			
Représentation									
Services contractuels	53,0	108,3	161,3	53,0	108,3	161,3			
Formation		2,7	2,7		2,7	2,7			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	8,7	9,5	18,2	8,7	9,5	18,2			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>66,9</i>	<i>259,7</i>	<i>326,6</i>	<i>66,9</i>	<i>259,7</i>	<i>326,6</i>			
<b>Total</b>	<b>2 414,0</b>	<b>4 171,0</b>	<b>6 585,0</b>	<b>2 393,1</b>	<b>3 997,6</b>	<b>6 390,7</b>	<b>-20,9</b>	<b>-173,4</b>	<b>-194,3</b>

**Tableau 33: Sous-programme 3350: Unité d'aide aux victimes et aux témoins**

3350 Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	715,4	1 076,6	1 792,0	708,6	1 066,5	1 775,1	-6,8	-10,1	-16,9
Agents des services généraux	64,5	1 208,8	1 273,3	63,8	1 201,0	1 264,8	-0,7	-7,8	-8,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>779,9</i>	<i>2 285,4</i>	<i>3 065,3</i>	<i>772,4</i>	<i>2 267,5</i>	<i>3 039,9</i>	<i>-7,5</i>	<i>-17,9</i>	<i>-25,4</i>
Personnel temporaire		783,6	783,6		514,5	514,5		-269,1	-269,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		43,5	43,5					-43,5	-43,5
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>827,1</i>	<i>827,1</i>		<i>514,5</i>	<i>514,5</i>		<i>-312,6</i>	<i>-312,6</i>
Voyages	27,0	1 038,4	1 065,4	27,0	977,0	1 004,0		-61,4	-61,4
Représentation									
Services contractuels									
Formation		25,1	25,1					-25,1	-25,1
Frais généraux de fonctionnement		2 955,2	2 955,2		2 638,1	2 638,1		-317,1	-317,1
Fournitures et accessoires		5,7	5,7		5,7	5,7			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>27,0</i>	<i>4 024,4</i>	<i>4 051,4</i>	<i>27,0</i>	<i>3 620,8</i>	<i>3 647,8</i>		<i>-403,6</i>	<i>-403,6</i>
<b>Total</b>	<b>806,9</b>	<b>7 136,9</b>	<b>7 943,8</b>	<b>799,4</b>	<b>6 402,8</b>	<b>7 202,2</b>	<b>-7,5</b>	<b>-734,1</b>	<b>-741,6</b>

**Tableau 34: Sous-programme 3360: Section de la participation des victimes et des réparations**

3360 Section de la participation des victimes et des réparations	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	756,0	187,1	943,1	748,5	185,5	934,0	-7,5	-1,6	-9,1
Agents des services généraux	64,5	185,5	250,0	63,8	184,1	247,9	-0,7	-1,4	-2,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>820,5</i>	<i>372,6</i>	<i>1 193,1</i>	<i>812,3</i>	<i>369,6</i>	<i>1 181,9</i>	<i>-8,2</i>	<i>-3,0</i>	<i>-11,2</i>
Personnel temporaire		561,4	561,4		556,4	556,4		-5,0	-5,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		10,0	10,0		10,0	10,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>571,4</i>	<i>571,4</i>		<i>566,4</i>	<i>566,4</i>		<i>-5,0</i>	<i>-5,0</i>
Voyages		157,4	157,4		157,4	157,4			
Représentation									
Services contractuels	2,0	125,5	127,5	2,0	125,5	127,5			
Formation		4,3	4,3		4,3	4,3			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires		11,0	11,0		11,0	11,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2,0</i>	<i>298,2</i>	<i>300,2</i>	<i>2,0</i>	<i>298,2</i>	<i>300,2</i>			
<b>Total</b>	<b>822,5</b>	<b>1 242,2</b>	<b>2 064,7</b>	<b>814,3</b>	<b>1 234,2</b>	<b>2 048,5</b>	<b>-8,2</b>	<b>-8,0</b>	<b>-16,2</b>

**Tableau 35: Programme 3400: Section de l'information et de la documentation**

3400 Section de l'information et de la documentation	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 057,0	368,2	1 425,2	1 046,6	365,1	1 411,7	-10,4	-3,1	-13,5
Agents des services généraux	596,7	239,5	836,2	590,7	239,5	830,2	-6,0		-6,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 653,7</i>	<i>607,7</i>	<i>2 261,4</i>	<i>1 637,3</i>	<i>604,6</i>	<i>2 241,9</i>	<i>-16,4</i>	<i>-3,1</i>	<i>-19,5</i>
Personnel temporaire	148,2	71,6	219,8	146,8	70,9	217,7	-1,4	-0,7	-2,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>148,2</i>	<i>71,6</i>	<i>219,8</i>	<i>146,8</i>	<i>70,9</i>	<i>217,7</i>	<i>-1,4</i>	<i>-0,7</i>	<i>-2,1</i>
Voyages	19,8	86,6	106,4	19,8	86,6	106,4			
Représentation									
Services contractuels	271,5	726,6	998,1	271,5	726,6	998,1			
Formation	7,0		7,0	7,0		7,0			
Frais généraux de fonctionnement	67,0	13,5	80,5	67,0	13,5	80,5			
Fournitures et accessoires	125,0		125,0	125,0		125,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>490,3</i>	<i>826,7</i>	<i>1 317,0</i>	<i>490,3</i>	<i>826,7</i>	<i>1 317,0</i>			
<b>Total</b>	<b>2 292,2</b>	<b>1 506,0</b>	<b>3 798,2</b>	<b>2 274,4</b>	<b>1 502,2</b>	<b>3 776,6</b>	<b>-17,8</b>	<b>-3,8</b>	<b>-21,6</b>

**Tableau 36: Programme 3700: Bureaux indépendants et projets spéciaux**

3700 Bureaux indépendants et projets spéciaux	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	785,6	1 011,5	1 797,1	777,8	1 001,6	1 779,4	-7,8	-9,9	-17,7
Agents des services généraux	193,5		193,5	191,4		191,4	-2,1		-2,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>979,1</i>	<i>1 011,5</i>	<i>1 990,6</i>	<i>969,2</i>	<i>1 001,6</i>	<i>1 970,8</i>	<i>-9,9</i>	<i>-9,9</i>	<i>-19,8</i>
Personnel temporaire	115,4	115,4	230,8	114,2	114,2	228,4	-1,2	-1,2	-2,4
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>115,4</i>	<i>115,4</i>	<i>230,8</i>	<i>114,2</i>	<i>114,2</i>	<i>228,4</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,2</i>	<i>-2,4</i>
Voyages	8,2	105,8	114,0	8,2	105,8	114,0			
Représentation									
Services contractuels		50,0	50,0		50,0	50,0			
Formation	21,8	2,2	24,0	21,8	2,2	24,0			
Frais généraux de fonctionnement		9,0	9,0		9,0	9,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>30,0</i>	<i>167,0</i>	<i>197,0</i>	<i>30,0</i>	<i>167,0</i>	<i>197,0</i>			
<b>Total</b>	<b>1 124,5</b>	<b>1 293,9</b>	<b>2 418,4</b>	<b>1 113,4</b>	<b>1 282,8</b>	<b>2 396,2</b>	<b>-11,1</b>	<b>-11,1</b>	<b>-22,2</b>

**Tableau 37: Sous-programme 3740: Bureau du conseil public pour la Défense**

3740 Bureau du conseil public pour la Défense	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	149,3	296,0	445,3	147,8	293,1	440,9	-1,5	-2,9	-4,4
Agents des services généraux	64,5		64,5	63,8		63,8	-0,7		-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>213,8</i>	<i>296,0</i>	<i>509,8</i>	<i>211,6</i>	<i>293,1</i>	<i>504,7</i>	<i>-2,2</i>	<i>-2,9</i>	<i>-5,1</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	2,5	14,5	17,0	2,5	14,5	17,0			
Représentation									
Services contractuels		20,0	20,0		20,0	20,0			
Formation	2,5	2,2	4,7	2,5	2,2	4,7			
Frais généraux de fonctionnement		3,0	3,0		3,0	3,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5,0</i>	<i>39,7</i>	<i>44,7</i>	<i>5,0</i>	<i>39,7</i>	<i>44,7</i>			
<b>Total</b>	<b>218,8</b>	<b>335,7</b>	<b>554,5</b>	<b>216,6</b>	<b>332,8</b>	<b>549,4</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,9</b>	<b>-5,1</b>

**Tableau 38: Sous-programme 3750: Bureau du conseil public pour les victimes**

3750 Bureau du conseil public pour les victimes	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	233,4	715,5	948,9	231,1	708,5	939,6	-2,3	-7,0	-9,3
Agents des services généraux	64,5		64,5	63,8		63,8	-0,7		-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>297,9</i>	<i>715,5</i>	<i>1 013,4</i>	<i>294,9</i>	<i>708,5</i>	<i>1 003,4</i>	<i>-3,0</i>	<i>-7,0</i>	<i>-10,0</i>
Personnel temporaire		115,4	115,4		114,2	114,2		-1,2	-1,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>115,4</i>	<i>115,4</i>		<i>114,2</i>	<i>114,2</i>		<i>-1,2</i>	<i>-1,2</i>
Voyages	4,6	80,5	85,1	4,6	80,5	85,1			
Représentation									
Services contractuels		30,0	30,0		30,0	30,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		6,0	6,0		6,0	6,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4,6</i>	<i>116,5</i>	<i>121,1</i>	<i>4,6</i>	<i>116,5</i>	<i>121,1</i>			
<b>Total</b>	<b>302,5</b>	<b>947,4</b>	<b>1 249,9</b>	<b>299,5</b>	<b>939,2</b>	<b>1 238,7</b>	<b>-3,0</b>	<b>-8,2</b>	<b>-11,2</b>

**Tableau 39: Sous-programme 3760: Bureau de l'audit interne**

3760 Bureau de l'audit interne	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	402,9		402,9	398,9		398,9	-4,0		-4,0
Agents des services généraux	64,5		64,5	63,8		63,8	-0,7		-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>467,4</i>		<i>467,4</i>	<i>462,7</i>		<i>462,7</i>	<i>-4,7</i>		<i>-4,7</i>
Personnel temporaire	115,4		115,4	114,2		114,2	-1,2		-1,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>115,4</i>		<i>115,4</i>	<i>114,2</i>		<i>114,2</i>	<i>-1,2</i>		<i>-1,2</i>
Voyages	1,1	10,8	11,9	1,1	10,8	11,9			
Représentation									
Services contractuels									
Formation	19,3		19,3	19,3		19,3			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>20,4</i>	<i>10,8</i>	<i>31,2</i>	<i>20,4</i>	<i>10,8</i>	<i>31,2</i>			
<b>Total</b>	<b>603,2</b>	<b>10,8</b>	<b>614,0</b>	<b>597,3</b>	<b>10,8</b>	<b>608,1</b>	<b>-5,9</b>		<b>-5,9</b>

**Tableau 40: Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	636,2		636,2	630,0		630,0	-6,2		-6,2
Agents des services généraux	290,7		290,7	287,8		287,8	-2,9		-2,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>926,9</i>		<i>926,9</i>	<i>917,8</i>		<i>917,8</i>	<i>-9,1</i>		<i>-9,1</i>
Personnel temporaire	544,5		544,5	539,1		539,1	-5,4		-5,4
Personnel temporaire pour les réunions	220,0		220,0	220,0		220,0			
Heures supplémentaires	38,0		38,0	38,0		38,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>802,5</i>		<i>802,5</i>	<i>797,1</i>		<i>797,1</i>	<i>-5,4</i>		<i>-5,4</i>
Voyages	363,9		363,9	386,7		386,7	22,8		22,8
Représentation	6,0		6,0	5,0		5,0	-1,0		-1,0
Services contractuels	683,0		683,0	683,0		683,0			
Formation	9,9		9,9	9,9		9,9			
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	14,7		14,7	14,7		14,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 106,9</i>		<i>1 106,9</i>	<i>1 128,7</i>		<i>1 128,7</i>	<i>21,8</i>		<i>21,8</i>
<b>Total</b>	<b>2 836,3</b>		<b>2 836,3</b>	<b>2 843,6</b>		<b>2 843,6</b>	<b>7,3</b>		<b>7,3</b>

**Tableau 41: Sous-programme 4100: Conférences**

4100 Conférences	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire	274,5		274,5	271,9		271,9	-2,6		-2,6
Personnel temporaire pour les réunions	160,0		160,0	160,0		160,0			
Heures supplémentaires	20,0		20,0	20,0		20,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>454,5</i>		<i>454,5</i>	<i>451,9</i>		<i>451,9</i>	<i>-2,6</i>		<i>-2,6</i>
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	591,0		591,0	591,0		591,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	10,0		10,0	10,0		10,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>625,4</i>		<i>625,4</i>	<i>625,4</i>		<i>625,4</i>			
<b>Total</b>	<b>1 079,9</b>		<b>1 079,9</b>	<b>1 077,3</b>		<b>1 077,3</b>	<b>-2,6</b>		<b>-2,6</b>

**Tableau 42: Sous-programme 4200: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

4200 Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	486,9		486,9	480,7		480,7	-6,2		-6,2
Agents des services généraux	290,7		290,7	287,8		287,8	-2,9		-2,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>777,6</i>		<i>777,6</i>	<i>768,5</i>		<i>768,5</i>	<i>-9,1</i>		<i>-9,1</i>
Personnel temporaire	165,1		165,1	162,3		162,3	-2,8		-2,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	18,0		18,0	18,0		18,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>183,1</i>		<i>183,1</i>	<i>180,3</i>		<i>180,3</i>	<i>-2,8</i>		<i>-2,8</i>
Voyages	67,2		67,2	90,0		90,0	22,8		22,8
Représentation	6,0		6,0	5,0		5,0	-1,0		-1,0
Services contractuels									
Formation	9,9		9,9	9,9		9,9			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	4,7		4,7	4,7		4,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>92,8</i>		<i>92,8</i>	<i>114,6</i>		<i>114,6</i>	<i>21,8</i>		<i>21,8</i>
<b>Total</b>	<b>1 053,5</b>		<b>1 053,5</b>	<b>1 063,4</b>		<b>1 063,4</b>	<b>9,9</b>		<b>9,9</b>

**Tableau 43: Sous-programme 4400: Bureau du Président de l'Assemblée des États Parties**

4400 Bureau du Président de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire	104,9		104,9	104,9		104,9			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>104,9</i>		<i>104,9</i>	<i>104,9</i>		<i>104,9</i>			
Voyages	34,1		34,1	34,1		34,1			
Représentation									
Services contractuels	12,0		12,0	12,0		12,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>46,1</i>		<i>46,1</i>	<i>46,1</i>		<i>46,1</i>			
<b>Total</b>	<b>151,0</b>		<b>151,0</b>	<b>151,0</b>		<b>151,0</b>			

**Tableau 44: Sous-programme 4500: Comité du budget et des finances**

4500 Comité du budget et des finances	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	149,3		149,3	149,3		149,3			
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>149,3</i>		<i>149,3</i>	<i>149,3</i>		<i>149,3</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions	60,0		60,0	60,0		60,0			
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>60,0</i>		<i>60,0</i>	<i>60,0</i>		<i>60,0</i>			
Voyages	262,6		262,6	262,6		262,6			
Représentation									
Services contractuels	80,0		80,0	80,0		80,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>342,6</i>		<i>342,6</i>	<i>342,6</i>		<i>342,6</i>			
<b>Total</b>	<b>551,9</b>		<b>551,9</b>	<b>551,9</b>		<b>551,9</b>			

**Tableau 45: Grand programme V: Location et entretien (Locaux provisoires)**

Grand programme V Location et entretien (Locaux provisoires)	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	5 900,7		5 900,7	5 900,7		5 900,7			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5 900,7</i>		<i>5 900,7</i>	<i>5 900,7</i>		<i>5 900,7</i>			
<b>Total</b>	<b>5 900,7</b>		<b>5 900,7</b>	<b>5 900,7</b>		<b>5 900,7</b>			

**Tableau 46: Grand programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes**

Grand programme VI Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	171,3	437,5	608,8	169,6	433,3	602,9	-1,7	-4,2	-5,9
Agents des services généraux	64,5	64,5	129,0	63,8	63,8	127,6	-0,7	-0,7	-1,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>235,8</i>	<i>502,0</i>	<i>737,8</i>	<i>233,4</i>	<i>497,1</i>	<i>730,5</i>	<i>-2,4</i>	<i>-4,9</i>	<i>-7,3</i>
Personnel temporaire	213,6	69,1	282,7	211,5	69,1	280,6	-2,1		-2,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		110,0	110,0		110,0	110,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>213,6</i>	<i>179,1</i>	<i>392,7</i>	<i>211,5</i>	<i>179,1</i>	<i>390,6</i>	<i>-2,1</i>		<i>-2,1</i>
Voyages	106,6	126,0	232,6	106,6	126,0	232,6			
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	100,0	80,0	180,0	100,0	80,0	180,0			
Formation	6,0	15,6	21,6	6,0	15,6	21,6			
Frais généraux de fonctionnement	5,0	10,0	15,0	5,0	10,0	15,0			
Fournitures et accessoires	3,0		3,0	3,0		3,0			
Matériel, dont mobilier	5,0	5,0	10,0	5,0	5,0	10,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>228,1</i>	<i>236,6</i>	<i>464,7</i>	<i>228,1</i>	<i>236,6</i>	<i>464,7</i>			
<b>Total</b>	<b>677,5</b>	<b>917,7</b>	<b>1 595,2</b>	<b>673,0</b>	<b>912,8</b>	<b>1 585,8</b>	<b>-4,5</b>	<b>-4,9</b>	<b>-9,4</b>

**Tableau 47: Grand programme VII.1: Bureau du directeur de projet (locaux permanents)**

Grand programme VII.1 Bureau du directeur de projet (locaux permanents)	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	532,4		532,4	527,2		527,2	-5,2		-5,2
Agents des services généraux	64,5		64,5	63,8		63,8	-0,7		-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>596,9</i>		<i>596,9</i>	<i>591,0</i>		<i>591,0</i>	<i>-5,9</i>		<i>-5,9</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	18,0		18,0	18,0		18,0			
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	661,0		661,0	661,0		661,0			
Formation	3,2		3,2	3,2		3,2			
Frais généraux de fonctionnement	4,0		4,0	4,0		4,0			
Fournitures et accessoires	1,5		1,5	1,5		1,5			
Matériel, dont mobilier	2,0		2,0	2,0		2,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>692,2</i>		<i>692,2</i>	<i>692,2</i>		<i>692,2</i>			
<b>Total</b>	<b>1 289,1</b>		<b>1 289,1</b>	<b>1 283,2</b>		<b>1 283,2</b>	<b>-5,9</b>		<b>-5,9</b>

**Tableau 48: Programme 7110: Bureau du directeur de projet (locaux permanents)**

7110 Bureau du directeur de projet (locaux permanents)	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	532,4		532,4	527,2		527,2	-5,2		-5,2
Agents des services généraux	64,5		64,5	63,8		63,8	-0,7		-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>596,9</i>		<i>596,9</i>	<i>591,0</i>		<i>591,0</i>	<i>-5,9</i>		<i>-5,9</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	18,0		18,0	18,0		18,0			
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	65,5		65,5	65,5		65,5			
Formation	3,2		3,2	3,2		3,2			
Frais généraux de fonctionnement	4,0		4,0	4,0		4,0			
Fournitures et accessoires	1,5		1,5	1,5		1,5			
Matériel, dont mobilier	2,0		2,0	2,0		2,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>96,7</i>		<i>96,7</i>	<i>96,7</i>		<i>96,7</i>			
<b>Total</b>	<b>693,6</b>		<b>693,6</b>	<b>687,7</b>		<b>687,7</b>	<b>-5,9</b>		<b>-5,9</b>

**Tableau 49: Programme 7120: Ressources en personnel de la Cour et appui à la gestion pour les locaux permanents**

7120 Ressources en personnel de la Cour et appui à la gestion pour les locaux permanents	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	595,5		595,5	595,5		595,5			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>595,5</i>		<i>595,5</i>	<i>595,5</i>		<i>595,5</i>			
<b>Total</b>	<b>595,5</b>		<b>595,5</b>	<b>595,5</b>		<b>595,5</b>			

**Tableau 50: Programme 7130: Éléments 2gv (biens d'équipement non intégrés pour l'utilisateur)**

7130 Éléments 2gv (biens d'équipement non intégrés pour l'utilisateur)	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>									
<b>Total</b>									

**Tableau 51: Programme 7200: Intérêts échus, État hôte**

7200 Intérêts échus, État hôte	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	170,3		170,3	170,3		170,3			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>170,3</i>		<i>170,3</i>	<i>170,3</i>		<i>170,3</i>			
<b>Total</b>	<b>170,3</b>		<b>170,3</b>	<b>170,3</b>		<b>170,3</b>			

**Tableau 52: Grand programme VII.5: Mécanisme de contrôle indépendant**

Grand programme VII.5 Mécanisme de contrôle indépendant	Budget proposé pour 2014			Budget proposé pour 2014			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	127,8		127,8	126,5		126,5	-1,3		-1,3
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>127,8</i>		<i>127,8</i>	<i>126,5</i>		<i>126,5</i>	<i>-1,3</i>		<i>-1,3</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	4,8		4,8	4,8		4,8			
Représentation									
Services contractuels	40,0		40,0	40,0		40,0			
Formation	6,5		6,5	6,5		6,5			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	10,0		10,0	10,0		10,0			
Matériel, dont mobilier	20,0		20,0	20,0		20,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>81,3</i>		<i>81,3</i>	<i>81,3</i>		<i>81,3</i>			
<b>Total</b>	<b>209,1</b>		<b>209,1</b>	<b>207,8</b>		<b>207,8</b>	<b>-1,3</b>		<b>-1,3</b>